

Rapport annuel

2017 • 2018



Fondation de la faune du Québec

Rapport annuel

2017 • 2018

CONCEPTION ET SUPERVISION DE PRODUCTION
Marquis Interscript

RÉVISION LINGUISTIQUE
Louis Courteau, trad. a.

DÉPÔT LÉGAL
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

ISBN : 978-2-550-82052-9

PUBLIÉ PAR
Fondation de la faune du Québec
1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Québec (Québec) G1V 4P1
Téléphone : 418 644-7926 ou 1 877 639-0742
Télécopieur : 418 643-7655

Courriel : ffq@fondationdelafaune.qc.ca
www.fondationdelafaune.qc.ca

EN COUVERTURE
Crédit photo, Jocelyne Feizo, Québec couleur nature

Ce document est imprimé sur du papier
entièrement recyclé, fabriqué au Québec,
contenant 100% de fibres postconsommation
et produit sans chlore. Les encres utilisées
pour cette production contiennent
des huiles végétales.



Garant
des forêts
intactsSM

Présentation du rapport annuel de la **Fondation de la faune du Québec**



Québec, novembre 2018

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)
G1A 1A4



Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2018.

Ce rapport a été préparé sous l'autorité de mon prédécesseur.

Le dépôt de ce rapport constitue l'étape finale du processus de gestion par résultats dans lequel la Fondation s'est engagée pour l'année 2017-2018.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs,

Pierre Dufour

Québec, novembre 2018

Monsieur Pierre Dufour
Ministre
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-301
Québec (Québec)
G1H 6R1



Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2018.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de gestion par résultats adopté par la Fondation. Il fait état des résultats obtenus dans l'atteinte des objectifs fixés dans son plan triennal d'activités 2017-2020.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,

Denis Desbiens



Déclaration

du président-directeur général



Au 31 mars 2018

Les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relevaient de ma responsabilité au 31 mars 2018. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et l'intégrité des données ainsi que sur la fiabilité des résultats présentés au regard des objectifs approuvés par le conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec.


À ma connaissance, le *Rapport annuel 2017-2018*:

- décrit fidèlement les secteurs d'activité, les orientations stratégiques et les priorités;
- indique le niveau d'atteinte des objectifs fixés dans le plan stratégique en fonction des indicateurs de rendement préétablis;
- présente des données exactes et fiables qui couvrent l'ensemble des activités de la Fondation.

Conformément à son mandat, la direction a maintenu, tout au cours de l'exercice financier, des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de façon à permettre une saine gestion de ses activités et une reddition de comptes eu égard aux engagements inscrits à son plan triennal d'activités 2017-2020.

Je suis satisfait des pratiques et des méthodes qui ont été utilisées pour colliger l'information présentée dans ce rapport annuel approuvé par le conseil d'administration.

Le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec,



André Martin

Québec, le 14 juin 2018



Table des matières

Déclaration du président-directeur général au 31 mars 2018	2
Table des matières	3
Le conseil d'administration au 31 mars 2018.	4
Présentation de la Fondation de la faune du Québec.	5
1.1 Constitution	5
1.2 Fonctions et pouvoirs	5
1.3 Secteurs d'activité	5
1.4 Encadrement administratif et exigences législatives et gouvernementales	6
Orientations stratégiques 2017-2020.	9
Faits saillants 2017-2018.	11
Résultats de l'exercice 2017-2018	14
4.1 Orientation stratégique 1 – Protéger et améliorer les habitats fauniques	14
4.2 Orientation stratégique 2 – Acquérir et diffuser des connaissances	16
4.3 Orientation stratégique 3 – Assurer une relève aux activités liées à la faune et à la nature	16
4.4 Orientation stratégique 4 – Assurer la reconnaissance de la Fondation	16
4.5 Orientation stratégique 5 – Accroître le rayonnement de la Fondation dans le réseau de ses promoteurs et partenaires.	17
4.6 Orientation stratégique 6 – Accroître et diversifier les revenus.	18
4.7 Suivi du Plan d'action de développement durable 2015-2020	19
Perspectives 2018-2019: une année de consolidation	22
5.1 Implanter de nouveaux programmes et contribuer à l'amélioration des habitats fauniques.	22
5.2 Poursuivre le développement de partenariats et le positionnement stratégique.	22
5.3 Communiquer toujours plus et poursuivre l'implantation d'outils performants.	22
Le personnel au 31 mars 2018	23
Donateurs et partenaires de la Fondation.	24
États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2018	26
Code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs de la Fondation de la faune du Québec	46

Le conseil d'administration au 31 mars 2018

PRÉSIDENT
DENIS DESBIENS¹

Président IBM Québec,
IBM Canada Ltée



MEMBRE
GILLES CÔTÉ (ST-GILLES)

Artiste-peintre



1^{er} VICE-PRÉSIDENT
PIERRE LAPORTE¹

Président pour le Québec et
vice-président pour le Canada,
Deloitte



MEMBRE
JOANNE DESJARDINS

Associée et cofondatrice,
Arsenal Conseils



2^e VICE-PRÉSIDENT
CHRISTIAN BÉLANGER¹

Directeur de l'environnement –
Québec, WSP Canada inc.



MEMBRE
ÉMILIE GIRARD-GROS-LOUIS

Agente en aménagement du territoire,
Conseil de la nation huronne-wendat



TRÉSORIÈRE
NADIA MARTEL¹⁻²

Vice-présidente –
Affaires corporatives et juridiques,
Conceptromec inc.



MEMBRE
LUCIEN GRAVEL

Président,
Fédération des trappeurs gestionnaires
du Québec



MEMBRE
ANDRÉ MARTIN¹

Président-directeur général,
Fondation de la faune du Québec



MEMBRE
PIERRE LEFEBVRE

Président,
Association régionale des gestionnaires
de zecs de la Mauricie



MEMBRE
ISABELLE BOULIANNE

Directrice générale,
Association forestière
de l'Abitibi-Témiscamingue



MEMBRE
CHRISTIAN SÉNÉCHAL²

Associé délégué,
Deloitte



MEMBRE
MARJOLAINE CASTONGUAY²

Présidente-directrice générale,
Pesca Environnement



MEMBRES dont le mandat s'est terminé en cours d'année

GERMAIN CARRIÈRE Du 15 novembre 2006 au 22 novembre 2017
JACQUES GAUTHIER Du 21 décembre 2005 au 22 novembre 2017
MANON SIMARD Du 20 octobre 2010 au 22 novembre 2017
KIM THOMASSIN Du 15 novembre 2006 au 22 novembre 2017

1. Membre du comité exécutif
2. Membre du comité de vérification et de placement

1

Présentation de la **Fondation de la faune du Québec**

1.1 Constitution

Après avoir constaté la perte d'importantes superficies d'habitats humides et la dégradation de la qualité des habitats aquatiques et terrestres, et afin de promouvoir la mise en valeur des ressources fauniques qui engendraient alors une activité économique majeure, le gouvernement du Québec créait, le 15 juin 1984, la Fondation de la faune du Québec.

Constituée en vertu du chapitre V de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q., c. C-61.1 ; ci-après, la « Loi »), la Fondation de la faune du Québec est une personne morale à but non lucratif, mandataire du gouvernement et qui relève du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs. La Fondation est reconnue, depuis 1987, comme organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. [1985], ch. 1, 5^e suppl.) et est donc habilitée à délivrer des reçus pour usage fiscal. Dès 1988, la Fondation a obtenu l'assurance d'un financement stable et récurrent provenant de contributions versées par tous les pêcheurs sportifs, les chasseurs et les trappeurs du Québec.

La Fondation est administrée par un conseil d'administration formé de 13 membres nommés par le gouvernement, lesquels représentent le secteur de la faune et le monde des affaires. Elle intervient sur l'ensemble du territoire québécois à partir d'un bureau situé à Québec.

1.2 Fonctions et pouvoirs

La Fondation a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Les principaux pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi pour réaliser ce mandat sont les suivants :

- solliciter et recevoir des dons, des legs, des subventions ou d'autres contributions ;
- acquérir, louer ou aliéner des biens ou des droits réels sur des biens et y effectuer des travaux ;
- fournir de l'aide financière ou technique afin de conserver ou de mettre en valeur la faune ou son habitat ;
- conclure des ententes dans le cadre de ses fonctions.

1.3 Secteurs d'activité

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi, la Fondation a développé des champs d'activité qui traduisent son rôle et sa spécificité en tant que fondation.

1.3.1 Aide technique et financière

Depuis le début de ses activités en 1987, la Fondation s'est orientée vers le soutien des initiatives des organismes du milieu faunique. De plus, pour favoriser la mise sur pied de projets, la Fondation conseille et accompagne les promoteurs dans la conception, la réalisation et le suivi de leurs projets. La rédaction et la diffusion de guides d'aménagement, la tenue de séances de formation, l'organisation d'ateliers et la réalisation de projets de démonstration sont autant de moyens privilégiés. À eux seuls, ces moyens ne permettraient pas la réalisation de projets qui nécessitent des investissements importants, d'où l'aide apportée sous forme de financement. Au cours de l'exercice 2017-2018, l'aide technique et financière de la Fondation a porté sur trois aspects :

- la conservation et l'aménagement des habitats fauniques ;
- le soutien de la pêche et de la relève ;
- le soutien du partenariat faunique.

Les clientèles de la Fondation dans ces secteurs d'activités sont nombreuses et diversifiées. Plus de 2 000 organismes partenaires ont déjà traité avec la Fondation. Ce sont principalement :

- les gestionnaires de territoires fauniques (zecs, pourvoires, réserves fauniques, etc.) ;
- les associations de chasse et de pêche ;
- les organismes de conservation ;
- les groupements et les sociétés du monde forestier et agricole ;
- les propriétaires d'habitats fauniques ;
- les municipalités et leurs organismes ;
- les établissements voués à l'interprétation de la nature, à l'enseignement ou à la recherche ;
- les ministères et les organismes gouvernementaux.

1.3.2 Acquisition d'habitats fauniques

Outre le soutien financier des projets de partenaires locaux qui désirent préserver des habitats fauniques, la Fondation avait pris sous sa responsabilité l'acquisition d'habitats prioritaires, principalement dans les zones humides mentionnées dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, dans le Fonds pour la restauration de l'habitat du poisson et dans le Plan Saint-Laurent Vision 2000. Depuis, la Fondation a priorisé d'autres champs d'action et a considérablement limité son intervention en ce domaine. Elle met toutefois à contribution son savoir-faire en la matière en finançant divers projets d'acquisition de milieux naturels afin de créer ou consolider des espaces protégés ou de gérer les ressources fauniques.

En assumant cette responsabilité, la Fondation s'est engagée non seulement à détenir des titres de propriété, mais aussi à garantir la gestion et la surveillance à long terme de ces terrains. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un fonds des immobilisations. Tout en maintenant son parc immobilier au minimum, la Fondation procède à des acquisitions lorsque la situation l'oblige et en l'absence d'un organisme privé ou public prêt à devenir propriétaire d'un espace protégé.

1.3.3 Collecte de fonds – diversification des sources de revenus

La plus importante source de revenus de la Fondation est la contribution des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs lors de l'achat de leur permis de pêche, de chasse et de piégeage. Pour compléter ce financement, et pour que les utilisateurs de la faune soient solidement appuyés par d'autres donateurs dans leurs efforts de maintien et d'amélioration des habitats fauniques, la Fondation a mis au point divers mécanismes de collecte de fonds et des partenariats d'affaires qui visent les particuliers, les entreprises de toute taille, les fondations privées, les ministères et les organismes publics.

1.3.4 Collecte de fonds – soutien des partenaires

La Fondation soutient également ses partenaires dans leurs efforts de collecte de fonds. Ce soutien prend d'abord la forme d'un appui direct aux activités et aux événements de collecte de fonds, par une contribution financière ou par le don d'objets. À certaines conditions, la Fondation offre ses services aux organismes fauniques qui le désirent en créant, à leur intention, des « fonds dédiés » qui leur permettent de recevoir des contributions et de les réserver à des projets d'habitats choisis conjointement.

1.4 Encadrement administratif et exigences législatives et gouvernementales

La Fondation dispose d'une grande flexibilité dans l'organisation de ses activités. Trois règlements encadrent l'ensemble de ses interventions :

- le Règlement de régie interne, qui précise les pouvoirs respectifs du conseil d'administration et du président-directeur général, et les modalités d'exercice de ces pouvoirs, notamment en ce qui concerne l'octroi de contrats ;
- le Règlement sur le plan d'effectifs des employés de la Fondation, qui établit l'ensemble des conditions de travail et les régimes d'avantages sociaux applicables ;
- le Règlement sur les demandes d'aide financière soumises à la Fondation de la faune du Québec (RLRQ, c. C-61.1, r.15), qui fixe les renseignements à inclure à la demande, sa forme, son contenu, ses modalités et ses critères d'évaluation. Ce règlement est soumis à l'approbation du gouvernement.

1.4.1 Octroi d'aide financière

Deux éléments caractérisent le processus d'octroi de l'aide financière de la Fondation : premièrement, l'existence de programmes d'aide qui facilitent la tâche aux promoteurs de projets – conditions d'admissibilité, barèmes de financement, etc. – et qui permettent à la Fondation de traiter équitablement l'ensemble des demandes, notamment en les soumettant pour évaluation à des comités constitués de spécialistes extérieurs à la Fondation, et de sélectionner les meilleurs projets ; deuxièmement, la réception et l'analyse de toute demande relative aux habitats fauniques, qu'il s'agisse de répondre à une situation d'urgence ou, plus simplement, de concrétiser une bonne idée qui concerne les habitats fauniques.

1.4.2 Code d'éthique et de déontologie

La Fondation a adopté en 2001 un code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs, lequel est conforme aux directives gouvernementales en cette matière. Le code, présenté en annexe, peut être consulté sur le site Internet de la Fondation de la faune à l'adresse suivante : http://www.fondationdelafaune.qc.ca/documents/File/CodeEthiqueEtDeontologie_12aout2014.doc. Aucune situation contraire aux dispositions du code d'éthique et de déontologie ne s'est présentée au cours de l'exercice.



1.4.3 Formation et perfectionnement du personnel

Étant donné sa masse salariale de moins de 2 millions de dollars, la Fondation n'a pas d'obligation d'investissement minimal en formation et perfectionnement. Elle mise toutefois sur le maintien de l'expertise et sur le développement des compétences de son personnel. Le maintien de cette expertise lui permet en effet de limiter le recours à des ressources externes. Le pourcentage de la masse salariale qui a été consacré à cette activité au cours des années civiles 2016 et 2017 représente bien la volonté de la Fondation de maintenir son expertise à un haut niveau.

	2016	2017
Dépenses totales	7 349 \$	8 033 \$
Proportion de la masse salariale	0,7 %	0,7 %
Jour de formation par personne	0,9	0,9
Montant alloué par personne	432 \$	473 \$

1.4.4 Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

La Fondation de la faune du Québec diffuse sur son site Internet les documents visés par l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

La Fondation a reçu une demande d'accès à l'information de nature administrative au cours de l'exercice, demande qui a été traitée dans un délai de moins de vingt jours.

Renseignements complémentaires

- Aucune demande n'a fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information.
- Aucune demande n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable.

1.4.5 Accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées

La Fondation de la faune du Québec n'a reçu aucune plainte relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public. Une assistance sera donnée à toute personne handicapée qui en fera la demande pour lui faciliter l'accès aux documents et aux services de la Fondation.

1.4.6 Suivi de la mise en œuvre des normes sur l'accessibilité Web pour toute personne, handicapée ou non

Conformité, obstacles et situations particulières

Le site Web de la Fondation est un site informatif qui s'adresse à une clientèle qui varie selon l'endroit et la nature du sujet traité. Le site comporte encore quelques obstacles à l'accessibilité et la Fondation vise à les franchir au fur et à mesure que l'actualisation du site Internet aura été complétée.

Résumé des réalisations

Un lien « Accessibilité » a été intégré afin d'informer les internautes de la situation qui prévaut à la Fondation. Une assistance est offerte aux personnes éprouvant de la difficulté à consulter le site afin de pallier ce problème. La Fondation oriente ses efforts vers la documentation produite exclusivement par l'organisme, principalement le rapport annuel de gestion et d'autres documents administratifs d'intérêt général.

Sensibilisation et formation

Quatre employés impliqués dans la production de documents destinés à être mis en ligne ont bénéficié, il y a quelques années, d'une formation concernant l'accessibilité des sites Web et des documents Word ainsi qu'Acrobat X Pro.

1.4.7 Utilisation des ressources informationnelles

Au cours de l'exercice, des efforts ont été consacrés à l'amélioration et à l'entretien des systèmes existants afin d'assurer la continuité, l'efficacité et le maintien des services dans les différents secteurs de l'organisation. Aucun projet majeur en ressources informationnelles n'a été réalisé en 2017-2018.

Coûts prévus et coûts réels en ressources informationnelles 2017-2018 (en milliers de dollars)

CATÉGORIE DE COÛTS	ACTIVITÉS DE CONTINUITÉ
Coûts capitalisables prévus (investissements)	69,4 \$
Coûts capitalisables réels (investissements)	12,2 \$
Coûts non capitalisables prévus (dépenses)	191,7 \$
Coûts non capitalisables réels (dépenses)	167,7 \$

1.4.8 Politique d'utilisation du français

Le conseil d'administration de la Fondation a adopté sa Politique linguistique 2016-2021 le 23 novembre 2016. La Fondation a reçu un avis officiel d'approbation de cette politique par l'Office québécois de la langue française (OQLF) le 6 décembre 2016. Un mandataire a travaillé en étroite collaboration avec l'OQLF. La politique est diffusée sur le site Web de la Fondation et une copie a été transmise à tous les employés.

1.4.9 Primes au rendement

Aucune rémunération additionnelle fondée sur le rendement n'a été accordée en 2017-2018 pour la période d'évaluation du rendement du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

1.4.10 Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de service

La Fondation est assujettie à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, adoptée le 5 décembre 2014. À ce titre, elle doit diffuser certaines informations sur les contrats de service et la somme de ses effectifs ne doit pas dépasser celle de la période correspondante de l'année précédente.

La Fondation n'a octroyé aucun contrat de service comportant une dépense de 25 000 \$ ou plus pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

En vertu de l'article 12 de cette loi, le niveau d'effectif global autorisé en 2017-2018 pour la Fondation est de 29 746 heures rémunérées. La Fondation a fait usage de 31 982 heures afin de réaliser sa mission.

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

CATÉGORIE D'EMPLOI	HEURES TRAVAILLÉES ET RÉMUNÉRÉES	NOMBRE D'EMPLOYÉS AU 31 MARS 2018
Personnel d'encadrement	1 820	1
Personnel professionnel	17 865	11
Personnel de bureau et technique	11 583	7
Étudiants et stagiaires	714	1
Total	31 982	20

Durant le dernier exercice financier, la Fondation a de nouveau excédé la cible d'effectifs fixée par le ministre en raison de l'octroi d'une cible d'heures rémunérées inférieure à son plan régulier d'effectifs. La Fondation a bon espoir de voir établir une nouvelle cible d'effectifs qui sera en adéquation avec sa planification stratégique et les nouveaux mandats qui lui ont été confiés par les autorités responsables.



Québec couleur nature

2

Orientations stratégiques 2017-2020

N.B. Les orientations stratégiques décrites dans cette section tiennent compte des ajustements qui ont été apportés lors d'une session de travail tenue en février 2018 et visant à assurer le suivi et la mise à jour périodique de la planification stratégique 2017-2020. C'est pourquoi des différences mineures pourront être notées entre la description des orientations stratégiques du Rapport annuel 2017-2018 et celle de la version initiale du Plan stratégique 2017-2020.

Les actions de la Fondation s'inscrivent dans la mission gouvernementale de conservation et de gestion de la faune et de son habitat. Pour réaliser sa mission, la Fondation a décidé d'emblée de soutenir les acteurs, les associations et les organismes qui ont la volonté et la capacité d'agir localement pour préserver efficacement la faune québécoise et son habitat.

Depuis une trentaine d'années, le réseau de la faune et de la conservation s'est développé de façon remarquable au Québec, grâce à la créativité et aux efforts déployés par des passionnés et des visionnaires. La Fondation a été à la fois un acteur et un témoin privilégié du développement de ce réseau.

C'est dans l'optique de poursuivre son action et de mieux répondre aux enjeux d'actualité que la Fondation a procédé à la mise à jour de sa planification stratégique pour la période 2017-2020. L'exercice a été réalisé en 2016-2017 et sa mise en application a été amorcée en 2017-2018. Cette planification s'inscrit dans la continuité et l'actualisation de celle adoptée pour la période 2014-2017. En effet, plusieurs éléments du diagnostic de l'environnement interne et externe de l'organisation, de ses forces et de ses vulnérabilités paraissaient toujours valides.

Pour actualiser ce plan stratégique, la Fondation a réalisé un exercice de consultation visant à identifier les grandes problématiques de mise en valeur et de protection de la faune et de ses habitats. L'exercice a mis à contribution des scientifiques, l'équipe de la Fondation, ainsi qu'une trentaine de personnes de son réseau qui ont aussi été consultées. Les précieuses informations recueillies ont permis de dégager quatre axes d'interventions fauniques, soit la connectivité des milieux naturels, le maintien des milieux humides, l'amélioration des milieux côtiers et aquatiques, ainsi que la mesure et le suivi des résultats.

Par ailleurs, la nécessité d'acquérir et de diffuser des connaissances ainsi que l'importance d'évaluer les résultats de ces interventions ont été fréquemment exprimées lors des consultations. Ces deux axes d'intervention ont donc été intégrés au plan stratégique.

La nécessité de contribuer à former une relève aux activités de conservation de la faune ainsi qu'aux activités de loisir liées à la faune et à la nature demeure une des priorités, tout comme celle d'assurer le rayonnement des programmes d'aide dans le réseau des partenaires et dans de nouveaux réseaux, afin d'étendre le champ d'action de la Fondation.

Enfin, la Fondation s'efforce aussi de diversifier et d'augmenter ses revenus, notamment par ses activités de collecte de fonds, et de mettre à contribution son expertise aux grands défis du développement durable auxquels le Québec est actuellement confronté, comme les changements climatiques ou la stratégie maritime.

Les orientations sur lesquelles s'appuient les actions de la planification stratégique 2017-2020 sont les suivantes :

ENJEU :

LA DURABILITÉ DE LA FAUNE ET DE SES HABITATS

Orientation 1 : Protéger et améliorer les habitats fauniques

Cet enjeu étant très vaste, la Fondation a déterminé quatre problématiques précises auxquelles elle entend s'attaquer de façon plus particulière :

- la connectivité des milieux naturels pour la faune ;
- le maintien des milieux humides ;
- l'amélioration des milieux aquatiques et côtiers ;
- la mesure et le suivi des résultats.

ENJEU :

RELÈVE

Orientation 2 : Acquérir et diffuser des connaissances

L'acquisition de connaissances sur les habitats fauniques, la gestion des informations disponibles et la diffusion de ces informations deviennent des défis de tous les instants pour assurer la pérennité des interventions et l'amélioration continue des pratiques sur le terrain. La Fondation consacrera des efforts à mieux diffuser les résultats des projets qu'elle finance.

Orientation 3 : Assurer une relève aux activités liées à la faune et à la nature

Les activités de prélèvement de la faune que sont la chasse, la pêche et le piégeage constituent un moteur économique important pour l'ensemble des régions du Québec. Par ailleurs, les économistes prévoient un déclin des ventes de permis de chasse, de pêche et de piégeage au cours des prochaines années, réduisant d'autant la précieuse contribution des utilisateurs de la faune au financement de la Fondation. La Fondation désire contribuer à la création d'une relève aux activités liées à la faune, qu'il s'agisse de prélèvement de la faune ou d'observation et de sensibilisation.

ENJEU :

RAYONNEMENT ET POSITIONNEMENT

Orientation 4 : Assurer la reconnaissance de la Fondation

Pour atteindre ses objectifs concernant la connectivité des corridors fauniques, le maintien de l'amélioration des milieux humides et l'amélioration des écosystèmes aquatiques et côtiers, la Fondation doit mettre en valeur sa contribution aux grands enjeux québécois touchant les habitats fauniques. Elle souhaite aussi favoriser les arrimages avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

Orientation 5 : Accroître le rayonnement de la Fondation dans le réseau de nos promoteurs et partenaires

La Fondation entend faire connaître son offre de services auprès de ses partenaires existants et de nouveaux réseaux qui lui permettront d'élargir son champ d'action. Elle veillera également à améliorer la promotion de ses programmes et de leurs résultats.

ENJEU :

REVENUS

Orientation 6 : Accroître et diversifier les revenus

La Fondation doit accroître ses revenus et en diversifier les sources pour continuer de répondre aux demandes d'aide financière du réseau et pour faire face à la croissance de ces demandes, alors qu'une baisse des revenus provenant des utilisateurs de la faune est anticipée à moyen terme. Pour atteindre cet objectif, la Fondation mettra en œuvre des programmes de marketing relationnel sur différents canaux de communication. Elle continuera également à réaliser ses activités de collecte de fonds traditionnelles et mettra aussi de l'avant son expertise en tant que gestionnaire de fonds et de projets afin de générer des partenariats financiers dans les milieux gouvernementaux et d'affaires.

Enfin, soulignons que ces six orientations reposent sur les valeurs suivantes, chères à la Fondation :

- le maintien de la biodiversité ;
- le développement durable des collectivités ;
- le partenariat ;
- la rigueur et l'équité.

3

Faits saillants 2017-2018

Résultats financiers

L'exercice 2017-2018 a été caractérisé par les éléments suivants:

- 7,2 millions de dollars consacrés aux projets fauniques;
- 85 % des dépenses en lien avec la réalisation de projets fauniques;
- 5,49 millions de dollars de revenus autres que les contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs;
- des frais d'administration maintenus en deçà de 10 %.

RÉPARTITION DES REVENUS 2017-2018

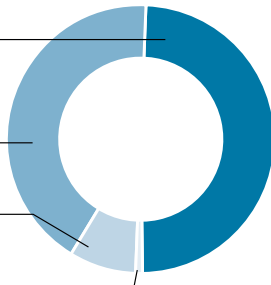
9,5 millions de dollars

Partenariats² (ministères, municipalités, organismes, etc.)
4 643 030 \$ / 49 %

Contributions des chasseurs, des pêcheurs et des trappeurs¹
4 028 757 \$ / 42 %

Collecte de fonds
718 003 \$ / 8 %

Intérêts
124 613 \$ / 1 %



¹ Contributions versées par tous les détenteurs d'un permis de pêche sportive, de chasse ou de piégeage. Ces contributions varient de 3,03 \$ (pour les permis de pêche) à 4,37 \$ (pour les permis de chasse au gros gibier). Ce financement stable et récurrent assure la pérennité des actions de la Fondation.

² Les partenariats comprennent les dons de particuliers et d'entreprises, et les contributions de ministères, de gouvernements, de municipalités ou d'organismes partenaires.

Faits saillants concernant les revenus en 2017-2018

L'année 2017-2018 a été particulièrement fertile en contributions exceptionnelles, dont certaines s'échelonnent sur plusieurs années:

- un mandat du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la gestion, pendant cinq ans, d'une enveloppe totale de 9,5 millions de dollars, afin de développer un programme d'aide financière pour la restauration de l'écosystème du lac Saint-Pierre. Ce programme offrira un appui à des projets de conservation ou de restauration de la biodiversité et de la qualité de l'eau de ce précieux écosystème;
- une contribution de 900 000 \$ (entente de 1,2 million de dollars) du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la création d'un fonds dédié au projet d'aménagement d'une chute pour faciliter la montaison des saumons dans la rivière Saint-Jean (Côte-Nord);
- une aide financière du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) totalisant près de 1 million de dollars sur cinq ans (200 000 \$ par an jusqu'en 2021-2022) pour apporter une aide supplémentaire à la valorisation, la restauration et l'aménagement des habitats du saumon atlantique;
- une aide financière de 400 000 \$ par année grâce à une entente de partenariat sur trois ans (1,2 million de dollars au total) avec la Société canadienne pour la conservation de la nature, pour la protection d'habitats fauniques à haute valeur de conservation;
- le renouvellement de l'entente annuelle avec le MFFP pour le financement des programmes de Gestion intégrée pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier et de Soutien financier pour la participation des organismes fauniques à la gestion intégrée des ressources et du territoire. La subvention totale pour l'année atteint 600 000 \$;
- la poursuite de l'entente avec le MTMDET pour le financement du Programme d'aide financière aux véhicules hors route (Volet II – Protection de la faune et des habitats fauniques). Les versements accordés aux promoteurs de projets pour l'année 2017-2018 et financés par le MTMDET ont atteint 511 180 \$;

- une aide financière de 394 582 \$ provenant du Fonds national de conservation des milieux humides d'Environnement et Changement climatique Canada. Cette enveloppe additionnelle servira à restaurer des milieux humides dans deux secteurs du Québec, soit au pourtour du lac Saint-Pierre et à Sainte-Luce;
- la création du Fonds des municipalités pour la biodiversité, de concert avec la Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec); chaque municipalité participante verse un montant équivalent à 1 \$ par ménage et par année dans un fonds qui lui est réservé, et la Fondation majore de 25 % les montants cumulés par les municipalités, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année, et ce, pour les cinq prochaines années. En 2017-2018, trois municipalités ont adhéré au fonds, soit Boucherville, Granby et Saint-Bruno-de-Montarville, et d'autres sont en processus d'implication. Des démarches ont aussi été entreprises pour une participation gouvernementale;
- une contribution financière de 75 000 \$ du programme RBC – Eau bleue, laquelle servira à financer un projet d'amélioration de la qualité de l'eau et de création d'un milieu humide au lac Saint-Charles, dans la région de Québec;
- une aide financière de 45 000 \$, étalée sur deux ans, de Pêches et Océans Canada afin de permettre la réalisation d'un plan de restauration des habitats côtiers de la région de Charlevoix.



MM. André Martin, Luc Blanchette, Marcel Groleau et Jacques Gauthier

Les activités de collecte de fonds ont encore une fois progressé, procurant des revenus bruts de 718 033 \$:

- La soirée-bénéfice annuelle de mai 2017, réalisée sous la présidence d'honneur de M. Marcel Groleau, président général de l'Union des producteurs agricoles (UPA), a permis d'amasser 100 000 \$. L'événement, tenu à Montréal sous le thème *L'agriculture à l'honneur*, a permis de rassembler 300 convives provenant de multiples secteurs d'activité.
- La 12^e édition de l'Encan de la Fondation de la faune a généré des ventes de 137 042 \$, dont les bénéficiaires sont versés au programme *Pêche en herbe*. Cet encan s'est tenu sur Internet du 12 février au 1^{er} mars 2018, sous la présidence de José Boily, animateur de l'émission de télévision *Québec à vol d'oiseau*. Grâce à la participation de nombreux commanditaires, dont Alumacraft et la Fédération des pourvoiries du Québec, 234 produits reliés aux activités de pêche, de chasse et de plein air ont été vendus aux enchères.



- Le plan de développement des programmes de marketing relationnel mis en place en 2016-2017 s'est poursuivi en 2017-2018 et plusieurs activités ont été réalisées, dont une campagne de télé-marketing pour la conversion au don mensuel, une campagne de reddition de comptes, un appel au don avec rappel et une campagne de recrutement. Ces activités ont permis de fidéliser une grande partie des donateurs, d'augmenter le bassin de donateurs mensuels et de recruter des sympathisants et des donateurs. Les revenus bruts de ces campagnes ont totalisé plus de 180 000 \$. Dans ces revenus, soulignons le legs testamentaire de plus de 50 000 \$ reçu de feu M^{me} Hortense Rochette. Ce legs a permis de bonifier l'un des programmes d'aide financière de la Fondation, le *Fonds Nature Madeleine-Auclair*, qui vise à stimuler la conservation et la mise en valeur d'habitats fauniques dans la vallée du Saint-Laurent.

La poursuite de plusieurs partenariats d'affaires a généré des revenus bruts de 68 000 \$, qui proviennent notamment des ententes suivantes :

- Rousseau Collections Timbres et Monnaies à La Baie d'Hudson est partenaire du programme annuel du Timbre sur la conservation des habitats fauniques depuis 1988. Cette entreprise verse une redevance sur la vente de chaque timbre.
- L'Hôtel Château Laurier de Québec verse au fonds *Adoptez un habitat* les montants reçus des organisateurs d'événements écoresponsables, ainsi qu'un don à l'occasion du Jour de la Terre, et ce, depuis 2009.
- Syngenta Protection des cultures Canada soutient, depuis 2006, le Programme de mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole et le développement de pratiques améliorant la qualité des habitats fauniques dans les zones agricoles.
- Canadian Tire est le partenaire principal du programme *Pêche en herbe* depuis 1998. Son appui financier aide la Fondation à initier, chaque année, des milliers de jeunes de neuf à douze ans aux plaisirs de la pêche sportive.

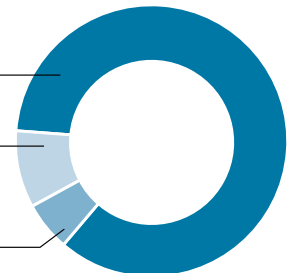
UTILISATION DES FONDS 2017-2018

8,52 millions de dollars

Projets fauniques
7 219 351 \$ / 85 %

Frais d'administration
752 511 \$ / 9 %

Collecte de fonds /
communications
548 689 \$ / 6 %



Faits saillants concernant les projets acceptés en cours d'année

- La Fondation a accepté 829 nouvelles demandes d'aide financière.
- Une somme de 6,43 millions de dollars a été réservée pour la réalisation des projets, qui s'étalera sur quatre ans.
- Le coût total de réalisation de ces projets est estimé à environ 17,3 millions de dollars, soit des investissements totaux de 2,70 \$ pour chaque dollar souscrit par la Fondation.

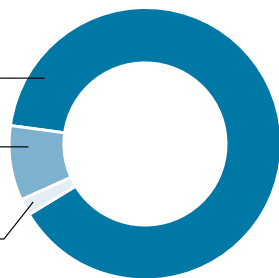
DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE ACCEPTÉES EN 2017-2018

7,23 millions de dollars¹

Habitats fauniques
6 429 055 \$ / 89 %

Pêche et relève²
627 371 \$ / 9 %

Partenariat faunique
et Encouragement
175 200 \$ / 2 %



¹ Types de projets soutenus :

- **Habitats fauniques** : protéger, améliorer ou restaurer des habitats essentiels à l'alimentation, à la reproduction ou au repos des espèces fauniques, acquérir les connaissances nécessaires, former les intervenants et sensibiliser le public.
- **Partenariat faunique et Encouragement** : offrir différentes formes de soutien aux organismes fauniques afin d'accroître leur capacité d'intervention et leur force de sollicitation dans le domaine de la faune. Ce volet inclut une entente de partenariat avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.
- **Pêche et relève** : former une relève d'adeptes des activités de prélèvement de la faune dans le respect des valeurs écologiques et de la sécurité.

² Y compris 153 projets d'ensemencement de poissons sélectionnés par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Faits saillants concernant la gestion et la répartition de l'aide financière en 2017-2018

On a pu constater, pour l'année 2017-2018, de multiples innovations et la participation à des initiatives particulièrement structurantes :

- la cession par la Fondation de terrains à la Ville de Châteauguay et à Héritage Saint-Bernard. Une servitude de conservation notariée confirme la protection à perpétuité de ces 70 ha de territoire riches en biodiversité, situés au cœur du corridor vert Châteauguay-Léry, aux abords du ruisseau Saint-Jean ;

- la publication du *Rapport final 2009-2014 du Programme d'aménagement intégré par sous-bassin versant*. Le document présente le bilan des réalisations de ce programme quinquennal d'expérimentation d'une approche globale d'aménagement intégré des ressources en forêt privée. Ce bilan a pu être réalisé grâce à l'identification et au suivi de douze critères et indicateurs de développement durable. Il s'agit d'une réalisation importante permettant de mieux documenter les effets réels des activités appuyées par la Fondation ;



Représentants de la Ville de Châteauguay, d'Héritage Saint-Bernard et de la Fondation de la faune : Luc L'Écuyer, Nathalie Simon, André Martin, Paul Sauvé, Annie Label, Marc Delage et Sébastien Gagnon.

- dans le même esprit de mesure des retombées des actions de la Fondation, le financement d'une évaluation des effets à long terme des travaux d'aménagement forêt-faune réalisés dans les ravages de cerfs de Virginie de la région de Chaudière-Appalaches ;
- le lancement du nouveau programme *Agir pour la faune*, destiné à venir en appui aux initiatives de conservation et de mise en valeur des habitats fauniques qui cadrent avec la mission de la Fondation, mais qui ne sont pas admissibles à ses autres programmes d'aide ;
- le lancement du nouveau *Programme pour la conservation du lac Saint-Pierre*, qui offre une aide financière aux organismes porteurs d'initiatives de conservation ou de restauration de la biodiversité et de la qualité de l'eau de l'écosystème du lac Saint-Pierre ;
- la révision de plusieurs des programmes d'aide financière de la Fondation afin de mieux répondre aux enjeux d'actualité : *Amélioration de la qualité des habitats aquatiques (AQHA)*, *Faune en danger*, *Protéger les habitats fauniques* et *Programme de mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole* ;
- le financement de six projets en milieu aquatique et agricole dans la région du lac Saint-Pierre, pour la protection ou la restauration d'habitats ; les subventions totales atteignent 222 980 \$;
- le financement d'un projet de relocalisation de 3,9 km de sentier de motoneige à l'extérieur d'un habitat rare afin de respecter la réserve écologique de la Grande-Plée-Bleue à Lévis, ainsi que la création de 6,1 km de sentier durable à faible impact. Le tout contribuera à la restauration et à la protection à perpétuité de 894 ha d'habitat d'espèces fauniques dont six à statut précaire, tout en sensibilisant les utilisateurs. La contribution de la Fondation a été de 152 446 \$;
- le financement de six projets d'acquisition et de protection de milieux naturels dans la Tourbière de Red-Mill, près de Trois-Rivières ; ces projets sont mis en œuvre par Nature-Action Québec et les subventions totales atteignent 119 144 \$.

4

Résultats de l'exercice 2017-2018

En accord avec les orientations gouvernementales, la Fondation a adopté une gestion axée sur les résultats. Ses orientations stratégiques ont été établies selon des échéances diverses pour tenir compte du rythme variable de réalisation des axes d'intervention nécessaires à leur atteinte. Ces axes d'intervention découlent des six orientations stratégiques de la planification triennale 2017-2020.

4.1 Orientation stratégique 1 – Protéger et améliorer les habitats fauniques

Il est reconnu que la destruction ou la perturbation d'habitats par les activités humaines constitue la principale cause de déclin des populations de nombreuses espèces fauniques. Ainsi, non seulement la superficie des habitats de qualité diminue-t-elle, mais les habitats résiduels, lorsqu'ils sont trop isolés géographiquement, deviennent également moins intéressants pour la faune. Ce phénomène est appelé la **fragmentation des habitats**. La dégradation de plusieurs de ces habitats est souvent accentuée par l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes. Par ailleurs, parmi les milieux ayant fait l'objet de multiples perturbations, figurent les **milieux humides**. Ceux-ci sont pourtant reconnus pour leurs multiples vertus, autant en matière de biodiversité que de qualité ou de régulation des eaux. De même, les activités humaines viennent perturber le fragile équilibre des **écosystèmes aquatiques**, parfois jusque dans leurs plus petites ramifications. Qu'il s'agisse de pertes d'herbiers aquatiques ou de petits cours d'eau en forêt, il importe de s'assurer que les aménagements pratiqués sur le territoire et dans les cours d'eau s'inspirent des meilleures techniques disponibles. Ces trois enjeux fauniques sont considérés comme prioritaires dans l'actuelle planification stratégique. Enfin, la Fondation doit s'assurer de l'utilisation optimale des sommes qu'elle verse par une meilleure **mesure des retombées biologiques** des projets qu'elle appuie.

Pour la période triennale 2017-2020, quatre axes d'intervention traduisent cette orientation stratégique.

AXE D'INTERVENTION 1 • IMPORTANCE DE LA CONNECTIVITÉ DES MILIEUX NATURELS

OBJECTIFS

- Favoriser la planification et la réalisation des actions de protection et d'aménagement pour générer des corridors fauniques dans les zones les plus perturbées.
- Contribuer aux études et aux initiatives permettant de limiter la propagation des espèces envahissantes.
- Favoriser une collaboration active avec le milieu agricole dans la recherche de solutions.
- Favoriser une collaboration active avec le milieu municipal dans la recherche de solutions

RÉSULTATS ANNUELS

- Les 17 projets acceptés (sur un objectif de 30 pour la période du plan stratégique) vont permettre la réalisation de 26,8 km linéaires de corridors fauniques et la protection de 225,8 ha d'habitats faisant partie de corridors fauniques. De plus, 22 plans de protection et d'aménagement de corridors sont en cours de réalisation.
- Un appui financier a été donné à quatre projets visant à réduire au minimum la propagation des espèces exotiques envahissantes. Ces projets portent sur trois espèces différentes.
- Le personnel de la Fondation a rencontré ou contacté 35 personnes du milieu agricole afin de les sensibiliser à l'enjeu de la connectivité des habitats. De plus, huit projets ont été financés avec des partenaires du milieu agricole et 16 autres étaient en analyse au 31 mars 2018. Quinze partenaires financiers différents sont impliqués dans la mise en œuvre de ces projets.
- En cours d'année, cinq municipalités ont été sensibilisées, dont trois ont signé un engagement de contribution au Fonds des municipalités pour la biodiversité.



AXE D'INTERVENTION 2 • MAINTIEN DES MILIEUX HUMIDES

OBJECTIFS

- Favoriser la planification et la réalisation d'actions de protection et d'aménagement de milieux humides.
- Jouer un rôle significatif dans la gestion de mesures de compensation découlant de la dégradation ou de la perte de milieux humides.
- Accentuer le soutien à des projets de protection et de réhabilitation de milieux humides (conseils sur les moyens légaux, montage financier).

RÉSULTATS ANNUELS

- En cours d'année, 53,66 ha de milieux humides ont été protégés par l'intermédiaire de mesures légales et 1 172,1 ha ont fait l'objet d'engagements de conservation volontaire de la part de leurs propriétaires. De plus, un plan de protection et un plan d'aménagement de milieux humides ont été réalisés.
- Des actions de compensation pour la perte de milieux humides ont été entreprises avec le MTMDET.
- La Fondation a élaboré et lancé le nouveau programme *AGIR pour la faune*. Ce programme vise notamment à susciter l'engagement et à soutenir les acteurs dans la conservation, la restauration et l'aménagement des habitats fauniques, dont les milieux humides.



Pourvoirie Lac Saint-Pierre

AXE D'INTERVENTION 3 • AMÉLIORATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET CÔTIERS

OBJECTIFS

- Favoriser la planification et la réalisation d'actions de protection et d'aménagement de milieux aquatiques.
- Favoriser la planification et la réalisation d'actions de protection et d'aménagement des habitats fauniques le long du fleuve Saint-Laurent.
- Favoriser et valoriser les meilleures pratiques en aménagement d'habitats.
- Maintenir des programmes d'aide qui soutiennent l'aménagement des habitats des espèces prélevées.

RÉSULTATS ANNUELS

- Quatre plans d'aménagement de milieux aquatiques ont été complétés en cours d'année alors que neuf autres étaient en cours de réalisation au 31 mars 2018. De plus, 765 m² de frayères ont été aménagés, ainsi que 0,53 km linéaire de berges.



Steve Deschênes, Québec couleur nature

- Le long du fleuve Saint-Laurent, 3,7 ha de milieux côtiers ont été protégés par des mesures légales de conservation et 45 ha ont fait l'objet d'aménagements. De plus, un plan de protection et un plan d'aménagement ont été réalisés pour des milieux côtiers. Enfin, afin de venir en appui aux promoteurs de projets, le nouveau programme *AGIR pour la faune* a été élaboré et lancé par la Fondation, lequel vient également en appui à l'écosystème du Saint-Laurent et aux milieux côtiers.
- Le programme *Amélioration de la qualité des habitats aquatiques (AQHA)* a été entièrement révisé afin de mieux répondre aux problèmes liés aux milieux aquatiques, tandis que la révision du *Programme de mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole* a été amorcée et sera complétée en 2018-2019.
- Seize projets visant à améliorer l'état des populations de poissons en milieu aquatique ont été approuvés (sur un objectif de 30 pour la période du plan stratégique).

AXE D'INTERVENTION 4 • MESURE ET SUIVI DES RÉSULTATS

OBJECTIFS

- Se doter d'indicateurs mesurables dans les différents secteurs d'activité de la Fondation.
- Mesurer et interpréter les résultats obtenus sur les espèces fauniques, notamment les espèces à statut précaire et les habitats.
- Recommander et mettre en place des mesures correctives à la suite de l'obtention de résultats biologiques.

RÉSULTATS ANNUELS

- Le *Rapport final 2009-2014 du Programme d'aménagement intégré par sous-bassin versant* a été publié. Il présente le bilan des réalisations de ce programme quinquennal grâce à l'identification et au suivi de douze critères et indicateurs de développement durable.
- Huit des neuf programmes mis en œuvre par la Fondation sont maintenant dotés d'indicateurs mesurables.
- Deux projets de suivi biologique d'activités soutenues par la Fondation ont été amorcés afin de mesurer les retombées fauniques et environnementales des actions de multiples promoteurs.

4.2 Orientation stratégique 2 – Acquérir et diffuser des connaissances

L'acquisition de connaissances sur les habitats fauniques, la gestion des informations disponibles et la diffusion de ces informations deviennent des défis de tous les instants pour assurer la pérennité des interventions et l'amélioration continue des pratiques sur le terrain. La Fondation consacrera des efforts afin de mieux diffuser les résultats des projets qu'elle finance.

Pour la période triennale 2017-2020, un axe d'intervention traduit cette orientation stratégique.

AXE D'INTERVENTION 5 • ACQUISITION ET TRANSFERT DE CONNAISSANCES

OBJECTIFS

- Maintenir à jour nos connaissances sur la protection et la mise en valeur des habitats fauniques.
- Mettre à contribution des experts pour sélectionner les projets qui donneront les meilleurs résultats fauniques.
- Mieux partager les résultats techniques et scientifiques des projets financés par la Fondation.

RÉSULTATS ANNUELS

- L'équipe de la Fondation a participé à 15 activités de nature scientifique afin de mettre à jour et développer son expertise.
- La Fondation s'est dotée d'une grille de critères visant à assurer une bonne multidisciplinarité au sein des comités d'experts qui sont invités à orienter ses décisions en matière de financement de projets. Les deux tiers des comités en place pour chacun des programmes sont maintenant entièrement conformes à ces critères, tandis que les autres le seront d'ici la fin du plan stratégique.
- Un système de partage de fichiers en mode nuagique (de type cloud) a été mis en place afin de mieux partager l'information avec les différents experts consultés en cours d'évaluation de projets.

4.3 Orientation stratégique 3 – Assurer une relève aux activités liées à la faune et à la nature

Les activités de prélèvement de la faune que sont la chasse, la pêche et le piégeage constituent un moteur économique important pour l'ensemble des régions du Québec. Par ailleurs, les économistes prévoient un déclin des ventes de permis de chasse, de pêche et de piégeage au cours des prochaines années, réduisant d'autant la précieuse contribution des utilisateurs de la faune au financement de la Fondation. La Fondation désire contribuer à la création d'une relève aux activités liées à la faune, qu'il s'agisse de prélèvement de la faune ou d'observation et de sensibilisation.

Pour la période triennale 2017-2020, un axe d'intervention traduit cette orientation stratégique.



Participante de l'activité *Pêche en herbe* de la municipalité de Notre-Dame-de-Standbridge.
Crédit photo : municipalité de Notre-Dame-de-Standbridge

AXE D'INTERVENTION 6 • RELÈVE ET SENSIBILISATION DES CITOYENS

OBJECTIFS

- Favoriser la sensibilisation des jeunes à la faune en milieu urbain et scolaire.
- Développer un réseau de relayeurs pour augmenter les opportunités de projets de relève à la pêche.

RÉSULTATS ANNUELS

- Deux projets ont été appuyés en cours d'année, favorisant l'implication d'écoles primaires ou secondaires dans des activités de relève.
- En 2017-2018, 21 projets favorisant la relève à la pêche ont été appuyés grâce à l'intervention de deux organismes intermédiaires, soit la Sépaq et Stratégies Saint-Laurent.

4.4 Orientation stratégique 4 – Assurer la reconnaissance de la Fondation

Pour atteindre ses objectifs, la Fondation doit mettre en valeur sa contribution aux grands enjeux québécois touchant les habitats fauniques. Elle souhaite aussi favoriser les arrimages avec le MFFP afin de susciter des synergies opérationnelles.

Pour la période triennale 2017-2020, un axe d'intervention traduit cette orientation stratégique.

AXE D'INTERVENTION 7 • POSITIONNEMENT DE LA FONDATION

OBJECTIFS

- Mettre en valeur l'apport de la Fondation aux grands enjeux québécois touchant les habitats fauniques et concernant ses trois axes fauniques prioritaires d'intervention (fragmentation d'habitats, milieux humides et écosystèmes aquatiques).
- Établir un processus d'échange d'information permanent avec le MFFP pour faciliter l'arrimage de dossiers comportant des objectifs communs.

RÉSULTATS ANNUELS

- La Fondation a participé à deux rencontres de la Table nationale de la faune ainsi qu'au comité du volet « Habitat » du *Plan de gestion du cerf de Virginie*. Elle est également membre des comités-conseils de la *Staying Connected Initiative* et du projet Action-climat Québec pour le maintien de cinq grands corridors fauniques au Québec.
- Des premiers ponts ont été établis avec le MFFP visant l'établissement de diverses collaborations.

4.5 Orientation stratégique 5 – Accroître le rayonnement de la Fondation dans le réseau de ses promoteurs et partenaires

La Fondation entend faire connaître son offre de services auprès de ses partenaires existants et de nouveaux réseaux qui lui permettront d'élargir son champ d'action. Elle veillera également à améliorer la promotion de ses programmes et de leurs résultats.

Pour la période triennale 2017-2020, deux axes d'intervention traduisent cette orientation stratégique.

AXE D'INTERVENTION 8 • DIFFUSION DE L'OFFRE DE SERVICES

OBJECTIFS

- Améliorer la diffusion de notre offre de services dans les différents réseaux ciblés :
 - les partenaires existants, lorsqu'un manque de connaissances sur nos programmes et nos services est identifié ou exprimé, ou en fonction de nos enjeux fauniques prioritaires ;
 - les nouveaux réseaux ciblés en fonction de nos enjeux fauniques prioritaires.
- Améliorer la promotion de nos programmes d'aide, de leurs objectifs et de leurs résultats.

RÉSULTATS ANNUELS

- Les informations sont mises à jour sur une base soutenue sur le site Internet de la Fondation :
 - mise à jour des programmes ;
 - invitation aux promoteurs à déposer des projets ;
 - ajout de deux nouveaux programmes d'aide financière au site Internet de la Fondation.

L'équipe de la Fondation a également diffusé deux communiqués de presse, le premier pour annoncer le nouveau programme *AGIR pour la faune*, l'autre pour signaler la bonification de l'enveloppe budgétaire du programme *AQHA*.

- Les textes de présentation des programmes ont été mis à jour sur le site Internet et des annonces ont été transmises par courriel afin de faire la promotion de trois de ces programmes. Les dates limites pour le dépôt des demandes d'aide ont régulièrement été rappelées dans les bulletins électroniques de la Fondation, tandis qu'un feuillet a été produit pour informer des résultats des deux premières années d'activité du programme *Faune-Forêt*.
- Un nouveau serveur a été implanté, lequel permettra le partage d'informations sous forme de documents vidéo, de bandes audio et de documents numériques variés.

AXE D'INTERVENTION 9 • ACCESSIBILITÉ À L'OFFRE DE SERVICES

OBJECTIFS

- Favoriser la compréhension des programmes d'aide de la Fondation.
- Simplifier les démarches des promoteurs en fonction de leurs besoins.

RÉSULTATS ANNUELS

- Sept des neuf programmes de la Fondation ont fait l'objet d'une révision, ce qui a permis d'améliorer leur adéquation aux problèmes fauniques actuels et la compréhension des démarches de participation.
- L'implantation de nouvelles méthodologies a été amorcée aux bureaux de la Fondation. Celles-ci permettront de mieux soutenir les futurs développements technologiques et la prochaine mouture du site Internet.



Alain Vanasse, Québec couleur nature

4.6 Orientation stratégique 6 – Accroître et diversifier les revenus

La Fondation doit accroître ses revenus et en diversifier les sources. Pour atteindre cet objectif, elle mettra en œuvre des programmes de marketing relationnel sur différents canaux de communication. Elle continuera également à réaliser ses activités de collecte de fonds traditionnelles, en plus de mettre de l'avant son expertise.

Pour la période triennale 2017-2020, deux axes d'intervention traduisent cette orientation stratégique.



AXE D'INTERVENTION 10 • EFFICIENCE DE NOS ACTIVITÉS DE COLLECTE DE FONDS

OBJECTIFS

- Optimiser les systèmes d'information pour la collecte de fonds.
- Renforcer la capacité d'analyse de l'équipe des collectes de fonds.

RÉSULTATS ANNUELS

- Une des trois activités de collecte de fonds (la campagne annuelle de collecte de fonds) est maintenant intégrée dans un outil de gestion; des efforts ont été entrepris pour en assurer la gestion complète par cet outil.

AXE D'INTERVENTION 11 • RATIO DES REVENUS AUTRES QUE CEUX PROVENANT DES PERMIS DES UTILISATEURS DE LA FAUNE

OBJECTIFS

- Maintenir le ratio des revenus autres que ceux des utilisateurs de la faune (c.-à-d. ceux des collectes de fonds et autres revenus) sur l'ensemble des revenus annuels.
- Recruter de nouveaux donateurs.
- Faire croître le nombre total de donateurs et leur contribution aux revenus d'autofinancement.

RÉSULTATS ANNUELS

- La campagne de marketing relationnel de 2017 a permis d'amasser plus de 180 000 \$, tandis que l'Encan annuel de la Fondation a généré des revenus de 137 000 \$. Par ailleurs, les partenariats avec Canadian Tire, Syngenta, l'hôtel Château Laurier et Timbres Rousseau ont été renouvelés. Enfin, des ententes majeures ont été signées avec les partenaires suivants (dont l'utilisation des fonds est détaillée à la section 3 – *Faits saillants*):
 - le MDDELCC, 9,5 millions de dollars (sur 5 ans);
 - la Société canadienne pour la conservation de la nature, 1,2 million de dollars (sur 3 ans);
 - le MFFP, 1 million de dollars (sur 5 ans);
 - le MTMDET, 1,2 million de dollars;
 - le MFFP, 600 000 \$;
 - Environnement et Changement climatique Canada, 395 000 \$;
 - RBC Eau bleue, 75 000 \$;
 - Pêches et Océans Canada, 45 000 \$.
- Des efforts ont été consacrés au développement d'outils technologiques favorisant le recrutement de nouveaux donateurs.
- En 2017-2018, 1 001 donateurs mensuels ont permis d'amasser plus de 90 000 \$, tout comme les donateurs ponctuels (pour un total de plus de 180 000 \$).

4.7 Suivi du Plan d'action de développement durable 2015-2020

En mars 2016, la Fondation a adopté son Plan d'action de développement durable 2015-2020.

Des huit orientations et 27 objectifs identifiés dans la stratégie gouvernementale, la Fondation entend contribuer de façon soutenue à la réalisation de trois orientations et de sept objectifs.

La première orientation consiste à renforcer les pratiques organisationnelles de la Fondation dans un contexte de développement durable. À cette fin, le plan d'action de la Fondation contient des objectifs liés à sa politique d'acquisition responsable, à la prise en compte des principes de la *Loi sur le développement durable* dans ses activités structurantes, à la poursuite du développement des compétences en ce domaine et à la mise en valeur de son apport au patrimoine culturel des Québécois et des Québécoises.

La deuxième orientation est au cœur de la mission de la Fondation, car elle a trait au maintien de la biodiversité. À cette fin, la Fondation entend poursuivre le déploiement de programmes d'aide financière valorisant des pratiques de gestion responsable des ressources, favorisant la conservation d'une grande diversité d'habitats fauniques ou contribuant à l'amélioration de la situation des espèces à statut précaire.

Enfin, la troisième orientation se concentre sur la capacité d'agir en amont des décisions d'aménagement du territoire. La Fondation réitère son engagement à assurer la prise en compte des besoins fauniques dans l'occupation du territoire, de concert avec les parties prenantes.

Certaines mesures sont déjà appliquées à la Fondation. Elles contribuent à l'atteinte des objectifs gouvernementaux. Par d'autres mesures de son plan d'action 2015-2020, la Fondation contribue indirectement à l'atteinte de ces objectifs gouvernementaux.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans la fonction publique.

Objectif de la Fondation

Consolider l'utilisation, par le personnel, des outils de gestion en développement durable que la Fondation a mis en place au cours des dernières années afin de réduire son empreinte écologique.

Action 1 :	Poursuivre la réalisation des actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et de gestion des matières résiduelles et poursuivre la mise en œuvre de la politique d'acquisition écoresponsable.
Cible :	90 % des activités courantes de gestion des ressources matérielles se font dans le respect de la politique.
Résultat annuel :	La presque totalité des achats de matériel de la Fondation se fait dans le respect de cette politique.

Action 2 :	Encourager la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport écoénergétique par les employés.
Cible :	50 % des déplacements professionnels se font sous forme de covoiturage, 20 % des employés utilisent régulièrement le transport en commun ou le covoiturage pour se rendre au travail, et des modes de transport écoénergétique sont utilisés pour le déplacement du personnel.
Résultat annuel :	33 % des employés de la Fondation utilisent régulièrement l'autobus pour se rendre au travail.
Action 3 :	Réaliser des actions pour améliorer la gestion écoresponsable de notre parc et de notre système informatiques.
Cible :	100 % des acquisitions liées au parc informatique intègrent des considérations écoresponsables.
Résultat annuel :	Au cours de l'année 2017-2018, la Fondation a procédé à l'acquisition d'un serveur et de 13 écrans répondant aux normes EPEAT Silver et Energy Star.
Action 4 :	Consolider la réalisation des activités de communication et d'organisation d'événements écoresponsables par l'application et la mise en valeur de notre politique d'événement écoresponsable et par l'inclusion des réunions à cette politique.
Cible :	80 % des rencontres et réunions prennent en compte la politique et diffusent nos engagements.
Résultat annuel :	Toutes les réunions du conseil d'administration, du comité exécutif, ainsi que celles du comité de vérification et de placement sont accessibles par conférence téléphonique, limitant ainsi les déplacements.
Action 5 :	Augmenter nos acquisitions faites de façon écoresponsable.
Cible :	100 % des appels d'offres de plus de 25 000 \$ intègrent des considérations écoresponsables.
Résultat annuel :	La Fondation a procédé à un appel d'offres de plus de 25 000 \$ pour l'acquisition de cannes à pêche. Un des critères de sélection du fournisseur est le respect de la Politique d'acquisition responsable.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable.

Objectif de la Fondation

Doter la Fondation d'un processus formel de prise en compte des principes de développement durable pour ses actions structurantes afin de s'assurer que la réflexion entourant les choix stratégiques de tous les secteurs de la Fondation sera bonifiée.

Action : Mettre en œuvre un processus structuré de prise en compte des principes de développement durable.

Cible : Les principes de développement durable font l'objet d'une prise en compte formelle dans la planification stratégique 2017-2020 et dans tous les nouveaux secteurs d'activité de la Fondation.

Résultat annuel : Aucune nouvelle action n'a été entreprise en 2017-2018.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable.

Objectif de la Fondation

Favoriser l'engagement et l'adhésion du personnel et des clientèles dans la mise en œuvre et la promotion du développement durable par le développement et le transfert de connaissances ainsi que par une prise en compte des enjeux.

Action : Soutenir la mise en œuvre des activités contribuant à bonifier le savoir relatif au développement durable au sein du personnel et de la population.

Cible : Des partenariats sont élaborés avec des centres universitaires afin de bonifier le savoir de la Fondation sur les retombées économiques et sociales de son action environnementale.

Des actions de formation du personnel sont réalisées de manière à maintenir le taux d'employés formés à 80 %.

Résultat annuel : Aucun nouveau partenariat n'a été établi; le personnel de la Fondation a participé aux activités de formation et de sensibilisation du MDDELCC.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial.

Objectif de la Fondation

Contribuer à la sauvegarde de notre patrimoine culturel et immatériel lié plus spécifiquement aux activités de chasse, de pêche et de piégeage et au savoir des cultures autochtones.

Action : Réaliser des actions contributives, par exemple, la mise en valeur d'habitats favorisant le maintien d'activités qui font partie intégrante du tissu social québécois comme la chasse, la pêche et le piégeage, le soutien de projets valorisant le transfert de connaissances des cultures autochtones, et l'organisation de colloques visant la protection des espèces emblématiques de ces communautés.

Cible 1 : Le nombre de jeunes de 9 à 12 ans initiés dans le cadre du programme *Pêche en herbe* se maintient à 15 000 par année.

Cible 2 : La valeur anthropologique de la pêche dans la culture des Québécois et des Québécoises est reconnue par l'intégration de cette notion dans les guides destinés aux jeunes participants du programme *Pêche en herbe*.

Résultat annuel :

Cible 1 : 21 300 jeunes ont été initiés à la pêche en 2017-2018.

Cible 2 : Cette valeur patrimoniale et culturelle a été prise en compte dans l'actualisation du contenu du guide de l'animateur de *Pêche en herbe*, effectuée en 2016.



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3.1 :

Gérer les ressources naturelles de manière à soutenir la vitalité économique et maintenir la biodiversité, de façon efficiente et concertée.

Objectif de la Fondation

Favoriser l'adoption de pratiques de gestion responsable des ressources naturelles.

Action : Mettre en œuvre des programmes d'aide financière priorisant une approche de partenariat et valorisant la multifonctionnalité des usages, la gestion intégrée des ressources, la gestion forestière écosystémique et la gestion par bassin versant, notamment en milieu agricole, dans le but d'assurer la prise en compte des besoins fauniques et la valeur des biens et services écologiques dans les activités de planification et la réalisation d'aménagements sur le terrain.

Cible : 75 % de l'enveloppe d'aide financière disponible sont attribués à des projets contribuant à cet objectif.

Résultat annuel : 64 % de l'enveloppe ont été attribués à des projets atteignant cet objectif en 2017-2018.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3.2 :

Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société.

Objectif de la Fondation

Mettre en œuvre des mesures de conservation et de mise en valeur des habitats fauniques et des espèces qui y sont liées.

Action : Proposer des programmes d'aide financière :

- qui favorisent la conservation d'une grande diversité d'habitats fauniques jugés prioritaires pour les espèces à statut précaire ;
- pour des actions qui améliorent la situation des espèces à statut précaire (aménagement d'habitats, sensibilisation, acquisition de connaissances, etc.).

Cible 1 : 6 500 ha sont protégés sur cinq ans.

Cible 2 : 75 % des espèces figurant sur la liste des espèces désignées menacées ou vulnérables par le gouvernement du Québec au 31 mars 2016 sont ciblées par les projets soutenus financièrement par la Fondation.

Résultat annuel : Les projets qui se sont terminés au cours de l'exercice ont permis de confirmer la protection de 6 608,5 ha d'habitats.

En 2017-2018, 56 % des 46 espèces désignées étaient présentes dans les projets déposés. La Fondation soutient à hauteur de 913 505 \$ les 43 projets concernés.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6.1 :

Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire.

Objectif de la Fondation

Favoriser l'adoption de pratiques respectueuses d'aménagement du territoire afin d'y assurer l'intégration des besoins de la faune.

Action : Développer un maillage fructueux avec les principaux acteurs engagés dans la gestion du territoire (ministères, municipalités, gestionnaires fauniques, propriétaires de milieux naturels, etc.) afin d'assurer la prise en compte de la protection des habitats dans l'occupation du territoire; maintenir les sommes disponibles pour les programmes d'aide financière soutenant un aménagement respectueux du territoire, tels le *Programme de mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole*, le *Programme de gestion intégrée des ressources pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier*, le *Programme de soutien à la participation aux tables de gestion intégrée des ressources* et le programme *Faune-Forêt*.

Cible 1 : Les partenariats d'affaires liés à ces programmes sont maintenus et les sommes disponibles pour des programmes de soutien financier augmentent de 5 % par année.

Cible 2 : Une activité de transfert de connaissances par année est organisée.

Résultat annuel :

- Les partenariats d'affaires de ces programmes ont été maintenus.
- Grâce au développement de partenariats avec les acteurs concernés, les investissements ont augmenté de 18 % en 2017-2018 pour atteindre 2 599 211 \$, comparativement à 2 200 227 \$ en 2016-2017.

5

Perspectives 2018-2019 : une année de consolidation

5.1 Implanter de nouveaux programmes et contribuer à l'amélioration des habitats fauniques

L'année 2017-2018 a permis à la Fondation d'établir un nombre particulièrement élevé de partenariats, apportant ainsi de nouvelles sources de financement bénéfiques pour la faune et ses habitats. Le principal défi de l'année 2018-2019 sera donc de consolider la mise en œuvre des initiatives associées à ces nouvelles sources de revenus.

Ainsi, le nouveau *Programme pour la conservation du lac Saint-Pierre*, fraîchement implanté, verra une première génération de projets se mettre en œuvre, de pair avec les multiples organismes impliqués dans cette initiative de grande envergure, dont le bailleur de fonds, le MDDELCC.

Par ailleurs, les sommes reçues du MFFP pour apporter une aide supplémentaire à la valorisation, la restauration et l'aménagement des habitats du saumon atlantique seront orientées vers des projets spécifiquement consacrés à cette précieuse espèce.

De son côté, le programme *Protéger les habitats fauniques*, qui a vu son enveloppe bonifiée grâce à une entente de partenariat avec la Société canadienne pour la conservation de la nature (CNC), nécessitera des efforts afin de s'assurer que ces sommes répondent le mieux possible aux objectifs de CNC, en même temps qu'aux besoins des promoteurs de projets de conservation.

Les nouvelles initiatives mises en place à même les ressources de base de la Fondation, comme le programme *AGIR pour la faune*, ainsi que les programmes ayant fait l'objet d'une mise à jour, nécessiteront des efforts particuliers de promotion et le rodage en 2018-2019.

Dans tous les cas, l'utilisation des ressources humaines et les modalités de travail de la Fondation devront être ajustées afin de faire face à ces nouveaux défis.

5.2 Poursuivre le développement de partenariats et le positionnement stratégique

D'autres partenariats amorcés en 2017-2018 devraient connaître des développements supplémentaires en 2018-2019.

C'est le cas du Fonds des municipalités pour la biodiversité. Pour la prochaine année, de nouvelles municipalités seront approchées par la SNAP et la Fondation, et plusieurs d'entre elles devraient adhérer au Fonds pour les années à venir. Les efforts entrepris en 2017-2018 pour obtenir une participation gouvernementale au Fonds seront poursuivis, tout comme la promotion générale du Fonds.

La Fondation entend également poursuivre et développer ses partenariats avec différents ministères fédéraux, notamment Environnement et Changement climatique Canada et Pêches et Océans Canada.

Par ailleurs, les efforts entrepris en matière de marketing relationnel et de collecte de fonds publique seront poursuivis afin d'atteindre l'objectif d'augmenter la contribution au financement de la Fondation.

5.3 Communiquer toujours plus et poursuivre l'implantation d'outils performants

La mise en œuvre de programmes et l'établissement de partenariats d'affaires devront être appuyés par des communications efficaces et des outils de gestion performants.

C'est pourquoi il est prévu d'adopter, en cours d'année, un nouveau plan de communication qui établira les principaux objectifs à atteindre et les moyens d'y parvenir au cours des prochaines années.

L'implantation d'outils technologiques de soutien au marketing relationnel, nécessaires au succès des activités de collecte de fonds, se poursuivra à une échelle plus opérationnelle. Ces outils technologiques comporteront également des volets favorisant la gestion des demandes d'aide financière, le suivi des projets subventionnés et les échanges documentaires requis pour une meilleure circulation de l'information.

Enfin, il est prévu de développer une nouvelle version du site Internet de la Fondation, lequel devrait fonctionner en étroite relation avec les autres outils internes de l'organisation.

Tous ces efforts favoriseront une meilleure connaissance des programmes de la Fondation et une diffusion élargie des résultats des activités qu'elle appuie.



Le personnel au 31 mars 2018

ANDRÉ MARTIN

Président-directeur général

ANNIE LABEL¹

Coordonnatrice de projets

ANNABELLE AVERY

Coordonnatrice de projets

ANDRÉ LETELLIER

Technicien en informatique

CHRISTINE BÉLANGER

Coordonnatrice de projets

ROSE-IRMINE LEZEAU-JEAN-JACQUES

Stagiaire en informatique

JOHANNE BÉLANGER

Adjointe aux initiatives fauniques

MAURO RICARDO MENDOZA

Analyste / Conseiller en architecture de système

MYLÈNE BERGERON

Directrice des communications et de la collecte de fonds

GUY NADEAU

Directeur des affaires administratives et secrétaire général

MIREILLE BOUCHARD¹

Agente de bureau

JEAN-PHILIPPE PAUL

Coordonnateur des activités de collecte de fonds

PIERRE BRETON¹

Coordonnateur de projets

SÉBASTIEN RIOUX

Coordonnateur de projets

NANCY CLOUTIER

Technicienne en administration

DAVID VACHON-ROSEBERRY¹

Avocat

ANNIE FOREST

Adjointe à l'administration

CÉLINE VAILLANCOURT

Secrétaire de direction

CLAUDE GRONDIN

Directeur des initiatives fauniques

NATHALIE ZICAT

Adjointe aux communications

GENEVIÈVE LACROIX

Coordonnatrice de projets

¹ Poste occasionnel



Donateurs et partenaires de la Fondation

LES PARRAINS FONDATEURS

HYDRO-QUÉBEC
MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC
RIO TINTO ALCAN

LES PARRAINS

100 000 \$ ET PLUS CUMULATIVEMENT

ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC
ASTRAL MÉDIA
BONDUELLE AMÉRIQUES
BORALEX
CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC
DUMAS, RÉJEAN
EAUX NAYA INC. (LES)
ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA –
SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC
(SERVICES DE CARTES DESJARDINS)
FONDATION FAMILIALE TROTTIER (LA) (FD)
GROUPE ZOOM MÉDIA
HABITAT FAUNIQUE CANADA
INITIATIVE BORÉALE CANADIENNE
KRUGER INC.
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES
MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS
MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET
DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
OUTFRONT MÉDIA
POULIOT, CLOTILDE, MARIE-SOLEIL, JEAN ET ANTOINE (TERRAIN)
PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU
RBC FONDATION (BANQUE ROYALE DU CANADA)
ROUSSEAU COLLECTIONS TIMBRES ET MONNAIES À LA BAIE D'HUDSON
SOCIÉTÉ CANADIAN TIRE
SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
SYNGENTA CANADA
TEMBEC
VILLE DE QUÉBEC

LES DONATEURS ET LES COMMANDITAIRES

DE 25 000 \$ À 99 999 \$

AECOM CONSULTANTS
AGENCE GRAVEL
ASSOCIATION DE PROTECTION DE LA RIVIÈRE MOISIE
BATEAUX PRINCECRAFT
BEAUDOIN, CLAUDE
BECHTEL
BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS
BRASSEURS DU NORD (LES)
BRASSEURS R.J. ET BRASSERIE MCAUSLAN
CAISSE DESJARDINS DE L'ADMINISTRATION ET DES SERVICES PUBLICS
CROISIÈRES AML
FERTICHEM
FINANCIÈRE AGRICOLE (LA)
IBM CANADA
JOURDAIN, MADELEINE B. (TERRAIN)

MAGASIN LATULIPPE
MAISON SIMONS (LA)
MARIN, CHARLES-EUGÈNE (FD)
MICROBRASSERIE DIEU DU CIEL !
MINES AGNICO-EAGLE LTÉE
MINISTÈRE DES FINANCES
NOLINOR AVIATION
ROCHETTE, HORTENSE (SUCCESION)
SEIGNEURIE DU TRITON (LA)
SOCIÉTÉ DE GESTION DES RIVIÈRES DU GRAND GASPÉ
SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC
TELUS QUÉBEC (FD)
UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES
VTÉLÉ

DE 10 000 \$ À 24 999 \$

ALUMACRAFT CANADA
ARCELORMITTAL PRODUITS LONGS CANADA
ASSOCIATION DE L'ALUMINIUM DU CANADA
ASSOCIATION DES PÊCHEURS DU LAC MASKINONGÉ
BEAUPRÉ ÉOLE S.E.N.C.
BELL CANADA
CLUB CHAMBEAUX
CÔTÉ, GILLES (ST-GILLES)
DELOITTE S.E.N.C.R.L.
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE
DESTINATION CHIC-CHOCs
DOMTAR
ÉNERGIR
FÉDÉRATION CANADIENNE DE LA FAUNE (FD)
FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR LE SAUMON ATLANTIQUE
FERME MONETTE ENR. (LA)
FONDATION LA NORDITUDE
GALERIE 67
GESTION 4-D S.E.N.C.
HÔTEL CHÂTEAU LAURIER QUÉBEC
JONES, RICHARD ALLAN
KENAUK NATURE
LECOR, PAUL TEX
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS
ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
POURVOIRIE DU DOMAINE BAZINET
REGROUPEMENT QUÉBÉCOISEAUX
RÉSERVE FAUNIQUE DUCHÉNIER
RIO TINTO FER ET TITANE
SOCIÉTÉ DE L'ARBRE DU QUÉBEC
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DUPONT
TRANSCONTINENTAL INC.
TURBO MARKETING
VIGER, PIERRE
VORTEX CANADA
YAMAHA MOTEUR
ZEC DE LA RIVIÈRE-MADELEINE

Merci à des milliers d'autres donateurs individuels et corporatifs que nous ne pouvons tous nommer ici.

LÉGENDE :

FD : don à un fonds dédié spécifique
TERRAIN : donateur d'un terrain



Merci à tous ceux qui nous soutiennent à leur façon !

En plus des donateurs et partenaires énumérés ci-dessus, la Fondation de la faune du Québec peut compter annuellement sur un large bassin de souscripteurs qui lui permettent de soutenir financièrement des projets de conservation et de mise en valeur des habitats de la faune. En 2017-2018, ces souscripteurs comprenaient notamment :

- **plus d'un million d'acquéreurs de permis de chasse, de pêche et de piégeage du Québec**, dont une partie du coût d'achat du permis est versée à la Fondation ;

- les donateurs individuels et corporatifs, ainsi que les participants et les commanditaires des activités de financement annuelles de la Fondation ;
- les acheteurs du timbre de collection que la Fondation émet annuellement à partir d'œuvres sélectionnées de peintres animaliers québécois depuis 1988. L'entreprise Rousseau Collections Timbres et Monnaies à La Baie d'Hudson, à Montréal, est notre partenaire pour la vente et la promotion de ce produit original et de grande qualité.

Les artistes suivants se sont associés au programme du timbre de la Fondation depuis 1988 :

CARON, GHISLAIN	LAMARCHE, MICHEL
D'ANGELO, CLAUDIO	LEDUC, PIERRE
DAUMAS, JEAN-CHARLES	PÉPIN, PATRICIA
GAGNÉ, DANIEL	RIOPPELLE, JEAN-PAUL
GÉRARD, ROBERT	ROY, CLODIN
GIRARD, PIERRE	THIVIERGE, CLAUDE
GRENIER, DANIEL	TREMBLAY, CLAIRE
GRONDIN, JEAN-LUC	WOLPUT, PATRICE
LABELLE, DANIEL	



Sur la frayère – Ombles de fontaine, Ghislain Caron

D'authentiques amants de la nature...

Les personnalités suivantes ont généreusement contribué à la promotion de diverses activités de la Fondation :

ARCHAMBAULT, SYLVIE	COTTE, DANIEL	LAPORTE, PIERRE	ORSINI, MARINA
BEAUDIN, JEAN	DROUIN, RICHARD	L'ÉCUYER, PATRICE	PELLERIN, LAURENT
BERGERON, NORMAND	DUBUC, ALAIN	LEPAGE, GASTON	PICHETTE, JEAN-FRANÇOIS
BOILY, JOSÉ	FORTIN, BERNARD	LORAIN, SOPHIE	PICHETTE, PATRICK
BRIÈRE, DENIS	FORTIN, GUY	MARCOUX, RÉMI	ROBITAILLE, PIERRE
BUSSIÈRES, PASCALE	IMBLEAU, MARTIN	MILLER, SERGE	SCHERKUS, EBERHARD
CHAMPAGNE, LOUIS	LAPARÉ, LOUISE	MONAHAN, PIERRE	SIMARD, JEAN



États financiers

de l'exercice clos le 31 mars 2018

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE
31 MARS 2018

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Fondation de la faune du Québec (la Fondation) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Fondation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification et de placement dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Fondation conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification et de placement pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,



André Martin

Québec, le 14 juin 2018

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation de la faune du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation de la faune du Québec au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Patrick Dubuc, CPA auditeur, CA
Directeur principal

Québec, le 14 juin 2018

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	Fonds général		Fonds des immobilisations		Fonds dédiés		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
PRODUITS								
Contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs	4 028 757 \$	4 071 028 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 028 757 \$	4 071 028 \$
Collectes de fonds (note 4)	718 033	623 983	-	-	-	-	718 033	623 983
Autres contributions (note 4)	2 414 512	1 068 769	7 596	7 763	2 220 922	614 257	4 643 030	1 690 789
Intérêts	124 613	108 688	-	-	-	-	124 613	108 688
	<u>7 285 915</u>	<u>5 872 468</u>	<u>7 596</u>	<u>7 763</u>	<u>2 220 922</u>	<u>614 257</u>	<u>9 514 433</u>	<u>6 494 488</u>
CHARGES (note 5)								
Coût des projets fauniques	5 866 465	4 578 367	887 242	43 274	465 644	542 713	7 219 351	5 164 354
Frais de collectes de fonds / Communications	548 689	548 099	-	-	-	-	548 689	548 099
Frais d'administration	752 511	704 719	-	-	-	-	752 511	704 719
	<u>7 167 665</u>	<u>5 831 185</u>	<u>887 242</u>	<u>43 274</u>	<u>465 644</u>	<u>542 713</u>	<u>8 520 551</u>	<u>6 417 172</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	118 250	41 283	(879 646)	(35 511)	1 755 278	71 544	993 882	77 316
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 486 278	1 480 924	1 203 539	1 203 121	3 719 695	3 648 151	6 409 512	6 332 196
Virement interfonds	(36 294)	(35 929)	36 294	35 929	-	-	-	-
SOLDES DE FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 568 234 \$</u>	<u>1 486 278 \$</u>	<u>360 187 \$</u>	<u>1 203 539 \$</u>	<u>5 474 973 \$</u>	<u>3 719 695 \$</u>	<u>7 403 394 \$</u>	<u>6 409 512 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2018

	2018			2017	
	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédiés	Total	
ACTIF					
À court terme					
Encaisse	- \$	8 403 \$	- \$	8 403 \$	3 824 \$
Placements échéant au cours du prochain exercice (note 6)	4 389 488	-	-	4 389 488	2 847 244
Créances (note 7)	3 591 147	7 596	-	3 598 743	1 679 107
Intérêts courus	47 566	-	-	47 566	50 050
Stocks	7 392	-	-	7 392	12 992
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	-	-	5 474 973	-	-
Charges payées d'avance	30 441	6 302	-	36 743	30 329
	<u>8 066 034</u>	<u>22 301</u>	<u>5 474 973</u>	<u>8 088 335</u>	<u>4 623 546</u>
Placements (note 6)	3 613 683	-	-	3 613 683	3 751 186
Immobilisations (note 8)	<u>199 505</u>	<u>339 101</u>	<u>-</u>	<u>538 606</u>	<u>1 372 463</u>
	<u><u>11 879 222 \$</u></u>	<u><u>361 402 \$</u></u>	<u><u>5 474 973 \$</u></u>	<u><u>12 240 624 \$</u></u>	<u><u>9 747 195 \$</u></u>

DROITS CONTRACTUELS (note15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (suite)

AU 31 MARS 2018

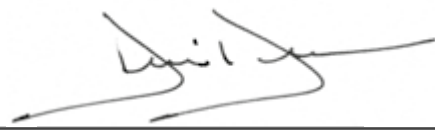
	2018			2017	
	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédiés	Total	Total
PASSIF					
À court terme					
Découvert bancaire	124 668 \$	- \$	- \$	124 668 \$	400 005 \$
Charges à payer et frais courus (note 9)	1 377 602	1 215	-	1 378 817	1 201 941
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	5 474 973	-	-	-	-
Contributions reportées et autres sommes perçues d'avance (note 12)	3 207 809	-	-	3 207 809	1 622 730
	<u>10 185 052</u>	<u>1 215</u>	<u>-</u>	<u>4 711 294</u>	<u>3 224 676</u>
Provision pour allocation de transition	125 936	-	-	125 936	113 007
	<u>10 310 988</u>	<u>1 215</u>	<u>-</u>	<u>4 837 230</u>	<u>3 337 683</u>
SOLDES DE FONDS					
Investis en immobilisations	199 505	339 101	-	538 606	1 372 463
Affectations à des projets fauniques :					
Solde engagé (note 13)	1 368 729	-	1 021 394	2 390 123	2 163 984
Solde d'affectation externe	-	-	4 453 579	4 453 579	2 855 630
Solde disponible	-	21 086	-	21 086	17 435
	<u>1 568 234</u>	<u>360 187</u>	<u>5 474 973</u>	<u>7 403 394</u>	<u>6 409 512</u>
	<u>11 879 222 \$</u>	<u>361 402 \$</u>	<u>5 474 973 \$</u>	<u>12 240 624 \$</u>	<u>9 747 195 \$</u>

DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES (note 10)

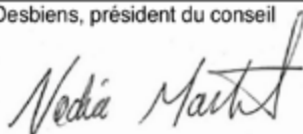
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (notes 13 et 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Denis Desbiens, président du conseil



Nadia Martel, trésorière

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018			2017	
	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédiés	Total	Total
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT					
Entrées de fonds					
Contributions utilisateurs, partenaires, clients et membres	4 909 337 \$	3 881 \$	252 620 \$	5 165 838 \$	5 016 360 \$
Contributions gouvernementales et municipales	1 917 240	3 881	1 968 302	3 889 423	902 871
Intérêts reçus	71 361	-	-	71 361	78 020
Sorties de fonds					
Contributions aux projets	(5 011 902)	(16 000)	(465 644)	(5 493 546)	(4 806 763)
Fournisseurs et membres du personnel	(1 949 235)	(23 477)	-	(1 972 712)	(1 919 286)
Intérêts versés	(14 861)	-	-	(14 861)	(6 644)
Entrées (sorties) de fonds nettes	(78 060)	(31 715)	1 755 278	1 645 503	(735 442)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT					
Acquisitions de placements	(2 499 321)	-	-	(2 499 321)	(1 260 595)
Dispositions de placements	1 150 317	-	-	1 150 317	1 610 467
(Sorties) entrées de fonds nettes	(1 349 004)	-	-	(1 349 004)	349 872
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS					
Acquisition d'immobilisations	(16 583)	-	-	(16 583)	(5 000)
Sorties de fonds nettes	(16 583)	-	-	(16 583)	(5 000)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 443 647)	(31 715)	1 755 278	279 916	(390 570)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	(400 005)	3 824	-	(396 181)	(5 611)
Ajustement interfonds	1 718 984	36 294	(1 755 278)	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice *	(124 668) \$	8 403 \$	- \$	(116 265) \$	(396 181) \$
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent :					
(Découvert bancaire) encaisse	(124 668) \$	8 403 \$	- \$	(116 265) \$	(396 181) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Fondation de la faune du Québec (la Fondation), corporation sans but lucratif instituée par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (RLRQ, chapitre C-61.1), a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

La Fondation est reconnue comme étant un organisme de bienfaisance en vertu de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* (LRC (1985), ch.1 (5^e suppl)) et en vertu de la *Loi sur les impôts du Québec* (RLRQ, c. I-3). Elle est donc exonérée d'impôts.

Une contribution pour le financement de la Fondation, dont le montant est fixé par règlement du gouvernement, est perçue sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage vendus et versée à la Fondation par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Fondation utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, incluant les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 et suivants.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Fondation par la direction exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal élément pour lequel la direction a établi des estimations et a formulé des hypothèses est la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le fonds général rend compte des opérations courantes de la Fondation.

Le fonds des immobilisations rend compte des opérations afférentes aux acquisitions de terrains, de droits d'aménagement et d'équipements à des fins de protection des habitats fauniques. Le solde de fonds est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour la Fondation ou pour des tiers et au paiement des frais afférents. Ces immobilisations ne peuvent être aliénées, en tout ou en partie, sans l'accord des partenaires qui ont contribué à leur acquisition. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Les fonds dédiés représentent les opérations découlant d'une entente de gestion de fonds dédiés régionaux conclue avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et d'ententes de fonds dédiés spécifiques conclues avec d'autres partenaires. La Fondation a reçu dans le cadre de ces ententes des contributions assorties de restrictions pour la réalisation de projets d'habitats. Ces fonds constituent donc des fonds affectés.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

L'encaisse, les créances (excluant les taxes à recevoir), les intérêts courus et les placements sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La marge de crédit bancaire, le découvert bancaire et les charges à payer et frais courus (excluant les déductions à la source) sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments financiers sont constatés au coût à la date de transaction.

Les coûts de transactions sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Constatation des apports

Les apports affectés aux immobilisations et aux fonds dédiés sont constatés à titre de produits du fonds affecté approprié. Les autres apports affectés, pour lesquels il n'y a pas de fonds distinct, sont constatés à titre de produits du fonds général dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas comptabilisés par la Fondation, à l'exception des œuvres d'art.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont souscrits.

Constatation des produits

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fondation consiste à présenter, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse, le découvert bancaire qui fluctue entre le découvert et le disponible, et les placements facilement convertibles à court terme ou rachetables, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et pour lesquels aucune affectation n'est liée.

Stocks

Les stocks comprennent des fournitures achetées par la Fondation qui sont évaluées au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation.

Les stocks comprennent également des œuvres d'art reçues sous forme d'apport destinées à être revendues ou cédées à une valeur symbolique par la Fondation. Le coût de ces œuvres d'art correspond à la juste valeur à la date de l'apport. La juste valeur est déterminée selon des valeurs de marché ou d'expertise ou par référence au prix d'achat.

Immobilisations

Équipements

Les équipements sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire aux taux de 20 % et 33 1/3 %.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Œuvres d'art

Les œuvres d'art, constituées principalement de tableaux fauniques, sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit, lesquelles sont comptabilisées, à la date d'acquisition, à leur valeur de marché établie par un expert indépendant. Elles ne sont pas amorties.

Logiciels

Les logiciels sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire au taux de 33 1/3 %.

Terrains

Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés à la juste valeur. Ils ne sont pas amortis.

Droits d'aménagement

Les droits d'aménagement détenus en vertu d'actes de servitude faunique sont comptabilisés au coût et ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du contrat des droits d'aménagement, soit 40 ans.

Dépréciation des immobilisations

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de la Fondation de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Régimes de retraite

La Fondation participe aux régimes interemployeurs gouvernementaux à prestations déterminées. N'ayant pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées, la Fondation applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Les opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1^{er} avril 2017, la Fondation a adopté les cinq nouvelles normes suivantes :

Norme	Adoption
SP 2200, <i>Information relative aux apparentés</i>	Prospective
SP 3210, <i>Actifs</i>	Prospective
SP 3320, <i>Actifs éventuels</i>	Prospective
SP 3380, <i>Droits contractuels</i>	Prospective
SP 3420, <i>Opérations interentités</i>	Prospective

Le chapitre SP 2200 définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Des informations à fournir sont requises sur les opérations entre apparentés et les relations sous-jacentes lorsque ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers.

Le chapitre SP 3210 fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, *Fondements conceptuels des états financiers*, et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés. Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

Le chapitre SP 3320 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

Le chapitre SP 3380 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

Le chapitre SP 3420 établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de la Fondation. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

4. COLLECTES DE FONDS ET AUTRES CONTRIBUTIONS

	2018				2017	
	Collectes de fonds		Autres contributions		Total	Total
	Fonds général	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédiés		
Gouvernements et municipalités	9 790 \$	2 185 072 \$	3 798 \$	1 968 303 \$	4 166 963 \$	1 312 791 \$
Entreprises	216 583	-	-	124 973	341 556	415 437
Particuliers	410 650	-	-	98 752	509 402	380 345
Fondations et OSBL	81 010	229 440	3 798	28 894	343 142	206 199
	<u>718 033 \$</u>	<u>2 414 512 \$</u>	<u>7 596 \$</u>	<u>2 220 922 \$</u>	<u>5 361 063 \$</u>	<u>2 314 772 \$</u>

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

5. CHARGES

FONDS GÉNÉRAL

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Coûts des projets fauniques		
Contributions :		
Projets relatifs aux habitats	4 535 563 \$	3 160 966 \$
Projets de la Fondation ¹	6 740	5 338
Projets relatifs aux partenariats fauniques	76 981	109 471
Projets relatifs à la pêche et à la relève	555 884	597 977
Traitements et avantages sociaux	633 098	625 378
Honoraires professionnels	11 775	22 935
Déplacements	7 220	9 236
Réunions, congrès et perfectionnement	3 204	4 518
Publicité et promotion	25 151	33 153
Impression et fournitures	8 338	6 933
Amortissement des immobilisations	2 102	2 135
Autres	409	327
	<u>5 866 465 \$</u>	<u>4 578 367 \$</u>
Frais de collectes de fonds / Communications		
Traitements et avantages sociaux	223 747 \$	240 352 \$
Honoraires professionnels ²	112 742	98 597
Commissions et redevances	690	650
Achat de biens	22 787	17 914
Déplacements	3 435	6 322
Réunions, congrès et perfectionnement	3 375	2 973
Repas / Événements-bénéfice	32 473	24 178
Publicité et promotion	87 660	96 276
Impression et fournitures	33 751	39 837
Amortissement des immobilisations	493	634
Autres	27 536	20 366
	<u>548 689 \$</u>	<u>548 099 \$</u>

¹ Ce poste inclut des honoraires professionnels de 6 740 \$ (2017 : 1 165 \$).

² Ce poste n'inclut aucune charge d'amortissement pour 2018 (2017 : 3 088 \$).

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

5 . CHARGES (suite)

FONDS GÉNÉRAL (SUITE)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	534 842 \$	514 253 \$
Honoraires professionnels	36 373	12 341
Déplacements	16 467	15 364
Réunions, congrès et perfectionnement	4 234	3 138
Publicité et promotion	2 200	2 511
Loyer	130 966	128 064
Impression et fournitures	21 259	22 752
Amortissement des immobilisations	842	634
Autres	5 328	5 662
	<u>752 511 \$</u>	<u>704 719 \$</u>

FONDS DES IMMOBILISATIONS

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Coûts des projets fauniques		
Contributions:		
Projets d'acquisition et de protection de terrains	16 000 \$	21 000 \$
Cession de terrains (note 8)	845 712	-
Frais indirects :		
Traitements et avantages sociaux	3 233	3 233
Publicité et promotion	9 495	9 704
Gestion de terrains	11 511	8 046
Amortissement des droits d'aménagement	1 291	1 291
	<u>887 242 \$</u>	<u>43 274 \$</u>

FONDS DÉDIÉS

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Coûts des projets fauniques		
Contributions:		
Projets relatifs aux habitats	<u>465 644 \$</u>	<u>542 713 \$</u>

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

6. PLACEMENTS

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Dépôts à terme , taux moyen pondéré de 1,21 % (2017 : 1,77 %), échéant entre le 14 août 2018 et le 23 octobre 2021 (valeur de marché équivalente à la valeur comptable)	3 182 507 \$	3 135 896 \$
Certificats de placements garantis , taux moyen pondéré de 2,20 % (2017 : 2,19 %) échéant entre le 20 juin 2018 et le 15 septembre 2021 (valeur de marché de 767 183 \$; 2017 : 867 862 \$)	755 800	855 800
Épargne rachetable , taux de 1,05 % (2017 : 0,80 %), sans échéance (valeur de marché équivalente à la valeur comptable)	2 009 762	701 874
Obligations , taux moyen pondéré de 2,45 % (2017 : 2,64 %) échéant entre le 15 mai 2018 et le 5 décembre 2022 (valeur de marché de 2 052 454 \$; 2017 : 1 935 356 \$)	2 055 102	1 904 860
	<u>8 003 171</u>	<u>6 598 430</u>
Placements échéant au cours du prochain exercice	4 389 488	2 847 244
	<u>3 613 683 \$</u>	<u>3 751 186 \$</u>

Des acquisitions et des dispositions de placements d'un montant de 1 937 540 \$ (2017 : 900 000 \$) ne sont pas présentées à l'état des flux de trésorerie compte tenu qu'ils n'entraînent aucun mouvement de trésorerie. De plus, les dépôts à terme incluent des intérêts capitalisés d'un montant de 56 373 \$ (2017 : 47 358 \$) qui n'entraînent pas de mouvement de trésorerie. Les acquisitions de placements comprennent un montant de 9 899 \$ (2017 : 9 263 \$) relativement à l'ajustement des placements au taux d'intérêt effectif. Cette variation est sans effet sur les flux de trésorerie.

7. CRÉANCES

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Fonds général		
Ministères et organismes du gouvernement du Québec	3 269 032 \$	1 414 326 \$
Taxes à recevoir	22 049	32 026
Autres créances	300 066	224 992
	<u>3 591 147 \$</u>	<u>1 671 344 \$</u>
Fonds des immobilisations		
Ministères et organismes du gouvernement du Québec	3 798 \$	3 881 \$
Autres créances	3 798	3 882
	<u>7 596 \$</u>	<u>7 763 \$</u>

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

8. IMMOBILISATIONS

	2018		2017	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Fonds général				
Équipements	83 229 \$	71 229 \$	12 000 \$	3 854 \$
Œuvres d'art	187 505	-	187 505	182 505
Logiciels	74 919	74 919	-	-
	<u>345 653</u>	<u>146 148</u>	<u>199 505</u>	<u>186 359</u>
Fonds des immobilisations				
Terrains	319 736	-	319 736	1 165 448
Droits d'aménagement	51 640	32 275	19 365	20 656
	<u>371 376</u>	<u>32 275</u>	<u>339 101</u>	<u>1 186 104</u>
	<u>717 029 \$</u>	<u>178 423 \$</u>	<u>538 606 \$</u>	<u>1 372 463 \$</u>

L'amortissement pour l'exercice s'élevé à 4 728 \$ (2017 : 7 782 \$).

Conformément à sa politique foncière en matière de protection des habitats fauniques, la Fondation a l'intention de céder, à titre gratuit, les titres de propriété qu'elle détient sur des terrains en vue d'y protéger des habitats fauniques. Ces terrains seront transférés, à plus ou moins brève échéance, à des organismes locaux, lesquels doivent assurer la continuité de cette protection. Les impacts de ces transactions seront comptabilisés dans les résultats des exercices au cours desquels les terrains seront transférés.

Au cours de l'exercice, la Fondation a cédé des terrains pour une valeur comptable totale de 845 712 \$.

9. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2018	2017
Fonds général		
Fournisseurs	1 150 021 \$	961 436 \$
Traitements	3 739	3 105
Déductions à la source	103 888	102 900
Vacances à payer	119 954	134 500
	<u>1 377 602 \$</u>	<u>1 201 941 \$</u>
Fonds des immobilisations		
Fournisseurs	1 215 \$	- \$
	<u>1 215 \$</u>	<u>- \$</u>

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

10. DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES

La Fondation est dépositaire de fonds pour le compte d'organismes pour des projets spécifiques dans lesquels elle n'est pas impliquée. Le solde de ces fonds n'est pas inclus aux états financiers de la Fondation.

Le solde de ces fonds est constitué des éléments suivants :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Solde de fonds au début de l'exercice	213 016 \$	231 525 \$
Dépôts et intérêts reçus	1 145	1 542
Déboursés et frais d'administration	(18 375)	(19 200)
Diminution des intérêts courus	-	(851)
Solde de fonds à la fin de l'exercice	<u>195 786 \$</u>	<u>213 016 \$</u>

11. MARGE DE CRÉDIT BANCAIRE

Au 31 mars 2018, la Fondation dispose d'une marge de crédit bancaire de 200 000 \$ renouvelable annuellement. La marge de crédit est garantie par un dépôt à terme de 100 000 \$. Les montants utilisés portent intérêt au taux préférentiel qui représente 3,45 % à la date de l'état de la situation financière (2017 : 2,70 %). Aux 31 mars 2017 et 2018, le solde utilisé de la marge de crédit était à zéro.

12. CONTRIBUTIONS REPORTÉES ET AUTRES SOMMES PERÇUES D'AVANCE

Fonds général

Les contributions reportées et autres sommes perçues d'avance sont constituées des éléments suivants :

	<u>2018</u>					<u>2017</u>
	Commandites reçues pour la tenue d'une activité-bénéfice	Dons affectés	Produits nets non utilisés des encans faune et nature	Subventions pour projets fauniques	Total	Total
Solde au début de l'exercice	2 500 \$	81 290 \$	60 260 \$	1 478 680 \$	1 622 730 \$	867 558 \$
Attributions de l'exercice	-	188 318	37 509	3 178 445	3 404 272	1 373 164
Constatés à titre de produits de l'exercice	2 500	269 608	97 769	4 657 125	5 027 002	2 240 722
	(2 500)	(179 086)	(52 028)	(1 585 579)	(1 819 193)	(617 992)
Solde à la fin de l'exercice	<u>- \$</u>	<u>90 522 \$</u>	<u>45 741 \$</u>	<u>3 071 546 \$</u>	<u>3 207 809 \$</u>	<u>1 622 730 \$</u>

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

13. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AFFECTATIONS À DES PROJETS FAUNIQUES

Fonds général

La Fondation s'est engagée à verser des montants totalisant 3 146 182 \$ (2017 : 3 499 573 \$) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques, engagements dont la répartition future est la suivante :

2019	2 629 652 \$
2020	380 010
2021	129 560
2022	6 960
	<hr/>
	3 146 182 \$

Les contrats d'aide financière de ces projets ne sont pas encore tous signés par les promoteurs.

Au 31 mars 2018, les contrats d'aide financière signés représentaient 2 132 964 \$ (2017 : 2 041 431 \$) du montant total engagé. Cette situation peut occasionner une variation des engagements futurs estimés et des besoins de trésorerie.

La Fondation a affecté 1 368 729 \$ (2017 : 1 299 919 \$) pour pourvoir à ses obligations contractuelles.

Fonds dédiés

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 1 021 394 \$ (2017 : 864 065 \$) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques d'ici 2020, dont 992 953 \$ en 2019 et 28 441 \$ en 2020.

Au 31 mars 2018, les contrats d'aide financière signés représentaient 1 003 894 \$ (2017 : 827 565 \$) du montant total engagé.

14. AUTRES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Fondation s'est engagée à acheter des ensembles de pêche pour le programme Pêche en herbe en 2019, 2020 et 2021 pour un montant annuel minimum de 186 060 \$. Le nombre d'ensembles de pêches achetés est déterminé annuellement. Ainsi, pour 2019, l'engagement exact est de 200 000 \$ et celui-ci est présenté dans la note 13 « Obligations contractuelles et affectations à des projets fauniques ». Cette note n'inclut toutefois aucun montant pour les exercices 2020 et 2021.

Le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) s'est entendu avec la Fondation afin que celle-ci réserve au ministère un montant d'aide financière pouvant atteindre un montant de 100 000 \$ annuellement pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

Elle est aussi engagée par un bail à long terme renouvelable, échéant le 30 novembre 2025, pour des locaux administratifs. Les paiements minimums futurs totalisant 996 043 \$ (2017 : 1 117 027 \$) s'établissent comme suit :

2019	128 902 \$
2020	128 979
2021	129 465
2022	130 435
2023	130 435
2024 et subséquemment	<hr/>
	347 827
	<hr/>
	996 043 \$

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

15. DROITS CONTRACTUELS

La Fondation a conclu différentes ententes au cours de l'exercice en vertu desquelles elle recevra des contributions de la part de certains de ses partenaires. Les droits contractuels futurs totalisant 11 170 969 \$ s'établissent comme suit :

2019	3 988 469 \$
2020	2 585 000
2021	2 150 000
2022	2 147 500
2023 et subséquemment	300 000
	<u>11 170 969 \$</u>

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Fondation est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration ainsi que du président-directeur général de la Fondation. La Fondation n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

Les principales opérations effectuées avec des apparentés se détaillent comme suit :

	2018		2017	
	Gouvernement du Québec	Entités sous contrôle commun	Gouvernement du Québec	Entités sous contrôle commun
Produits				
Collectes de fonds	3 250 \$	2 300 \$	1 750 \$	4 400 \$
Autres contributions	3 127 696	253 537	714 102	18 711
Charges				
Contributions aux projets fauniques	298 260	272 800	252 841	139 927
Impression et fournitures	-	6 172	-	4 936
Gestion de terrains	-	1 617	-	1 561
Actif				
Créances	3 251 798 \$	- \$	1 385 252 \$	- \$
Passif				
Charges à payer et frais courus	32 560	72 144	13 997	51 661
Contributions reportées et autres sommes perçues d'avance	3 041 265	-	1 478 679	-

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

17. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) et aussi depuis 2017 au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2018, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 11,05 % à 10,97 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 15,03 % à 12,82 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97 % au 1^{er} janvier 2018 (4,94 % au 1^{er} janvier 2017) de la masse salariale admissible qui doit être versé par l'employeur, pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Ainsi, la Fondation verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2018 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible (9,88 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2017).

Les cotisations de la Fondation, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 115 189 \$ (2017 : 115 289 \$). Les obligations de la Fondation envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

La Fondation est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. La Fondation a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la Fondation.

Le solde des créances est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de la Fondation aux créances douteuses n'est pas importante. Au 31 mars 2018, la Fondation est exposée à une concentration du risque de crédit, puisque 90,2 % des créances sont à recevoir de trois débiteurs (2017 : 98 % pour trois débiteurs). Ce risque de concentration est diminué par le fait qu'il s'agit de créances d'entités gouvernementales dont la continuité d'exploitation est assurée et que, par conséquent, le risque que la Fondation ne recouvre pas ces créances est minime.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse, aux dépôts à terme, aux certificats de placements garantis et à l'épargne rachetable est considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité. Le risque de crédit relatif aux placements en obligations est aussi considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus auprès d'instances municipales.

La valeur comptable de l'état de la situation financière des actifs financiers de la Fondation exposés au risque de crédit totalisant 11 635 834 \$ (2017 : 8 299 385 \$) représente le montant maximum du risque de crédit auquel la Fondation est exposée.

La direction de la Fondation estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus est bonne à la date des états financiers. Il n'y a aucun actif financier déprécié au 31 mars 2018 et au 31 mars 2017.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

18. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances au :

	<u>31 mars 2018</u>	<u>31 mars 2017</u>
Moins de 30 jours	3 517 414 \$	1 644 581 \$
De 30 à 60 jours	35 800	2 500
De 61 à 90 jours	-	-
Plus de 90 jours	23 480	-
	<u>3 576 694 \$</u>	<u>1 647 081 \$</u>

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Fondation est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Fondation est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Fondation dispose de sources de financement d'un montant autorisé suffisant à l'aide de la marge de crédit, détaillée à la note 11. La Fondation établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 mars 2018, les charges à payer et frais courus (excluant les déductions à la source) totalisaient 1 274 929 \$, (2017 : 1 099 041 \$) et avaient une échéance de moins d'un an.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la valeur des instruments financiers. Il comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix. La Fondation est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux placements et à la marge de crédit bancaire.

Compte tenu que la marge de crédit n'est pratiquement pas utilisée et que les placements sont à taux d'intérêt fixe et seront détenus jusqu'à leur échéance, la Fondation juge que son exposition au risque de taux d'intérêt est faible.



Code d'éthique et de déontologie

applicable aux administrateurs de la Fondation de la faune du Québec

Préambule

La Fondation de la faune du Québec a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Ce rôle découle du chapitre V de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q. c. C-61.1).

L'exercice de cette mission exige de ses administrateurs qu'ils se conforment aux valeurs de gestion que la Fondation s'est données et qu'ils s'engagent à en favoriser le respect. À titre d'administrateurs publics, leur action doit de plus être guidée par des principes d'éthique et des règles de déontologie propres à assurer et à préserver la confiance des citoyens envers la Fondation de la faune du Québec.

Le but de ce code d'éthique et de déontologie est donc de préserver la réputation d'intégrité, d'objectivité et d'impartialité de la Fondation en établissant à l'intention de ses administrateurs des règles en matière de conduite, de conflit d'intérêts, de confidentialité et d'équité.

Section 1 – Définitions

1.1 Dans le présent code d'éthique et de déontologie, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou les expressions suivantes signifient :

- « Fondation » : la Fondation de la faune du Québec ;
- « conseil » : le conseil d'administration de la Fondation ;
- « membre du conseil d'administration » : une personne nommée par le gouvernement au conseil d'administration de la Fondation, y compris le président-directeur général de la Fondation, qui siège d'office au conseil d'administration ;
- « administrateur » : un membre du conseil d'administration de la Fondation ;
- « conflit d'intérêts » : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée, au détriment des intérêts de la Fondation ou de ses membres, de même que toute situation susceptible d'influer sur sa loyauté et sur son jugement envers la Fondation ;
- « personne liée » : tout particulier uni à un administrateur par les liens du sang, de l'adoption ou du mariage, ou qui vit maritalement avec un administrateur depuis au moins un an, de même que toute corporation, fondation ou autre entité dans laquelle l'administrateur ou ses proches détiennent un intérêt déterminant.

Section 2 – Champ d'application et interprétation

- 2.1** Les dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'appliquent aux administrateurs de la Fondation.
- 2.2** Le code d'éthique et de déontologie ne se substitue à aucune disposition législative, réglementaire ou déontologique applicable aux administrateurs, y compris celles du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (L.R.Q., c. M-30, r. 1).
- 2.3** Le code d'éthique et de déontologie n'exclut d'aucune façon l'élaboration de directives ou de règles additionnelles relatives à certains secteurs d'activité ou à certaines situations précises.

Section 3 – Devoirs de gestion

- 3.1** L'administrateur doit agir avec prudence et réserve dans l'exécution de ses fonctions et faire preuve de responsabilité à titre de gestionnaire.
 - 3.1.1** L'administrateur doit faire preuve de prudence, de rigueur et d'indépendance, dans l'intérêt supérieur de la Fondation.
 - 3.1.2** La conduite d'un administrateur doit être empreinte d'objectivité.
 - 3.1.3** L'administrateur doit agir dans les limites de son mandat.
 - 3.1.4** L'administrateur doit agir de façon courtoise et maintenir des relations empreintes de bonne foi, de manière à préserver la confiance et la considération que requiert sa fonction.
 - 3.1.5** L'administrateur ne peut participer de quelque manière que ce soit à des activités illicites.
 - 3.1.6** L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane. De plus, le président du conseil et le président-directeur général de la Fondation doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
 - 3.1.7** L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions dans les matières qui touchent directement les activités de la Fondation et à l'égard desquelles le conseil a été impliqué.

3.2 L'administrateur doit agir avec honnêteté, loyauté et solidarité.

- 3.2.1 L'administrateur doit agir avec indépendance, intégrité et impartialité, dans l'intérêt supérieur de la Fondation.
- 3.2.2 L'administrateur doit participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations générales de la Fondation, ce qui ne constitue en rien la négation de son droit à la dissidence.
- 3.2.3 L'administrateur doit être loyal et intègre envers ses collègues et faire preuve d'honnêteté dans ses rapports avec eux.
- 3.2.4 L'administrateur doit dissocier de l'exercice de ses fonctions la promotion et l'exercice de ses activités professionnelles ou d'affaires, sauf le président-directeur général, qui est au service exclusif de la Fondation.

3.3 L'administrateur doit agir selon les règles de la confidentialité.

- 3.3.1 L'administrateur doit respecter le caractère confidentiel de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou dans le cadre de ses fonctions.

Le premier alinéa n'a pas pour objet de restreindre les communications nécessaires entre les membres du conseil d'administration.
- 3.3.2 L'administrateur doit s'abstenir de tenir des conversations indiscretes au sujet de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou dans le cadre de ses fonctions.
- 3.3.3 L'administrateur doit éviter de communiquer tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions à toute personne qui n'y aurait normalement pas accès.
- 3.3.4 L'administrateur doit prendre les mesures de sécurité appropriées afin de respecter la confidentialité des renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions.
- 3.3.5 L'administrateur ne doit pas faire usage de renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions en vue d'obtenir un avantage direct ou indirect, actuel ou éventuel, pour lui-même, pour une personne liée ou pour un tiers.

Section 4 – Conflits d'intérêts

4.1 Dispositions générales.

- 4.1.1 L'administrateur doit maintenir en tout temps un haut degré d'indépendance et éviter toute situation où il pourrait trouver un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel, susceptible de porter atteinte à son indépendance, à son intégrité ou à son impartialité.
- 4.1.2 L'administrateur doit prévenir tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts et éviter de se placer dans une situation telle qu'il ne pourrait remplir ses fonctions.

4.1.3 L'administrateur doit éviter toute situation pouvant compromettre sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective, rigoureuse et indépendante.

4.1.4 L'administrateur doit éviter de s'ingérer dans le fonctionnement interne de la Fondation. Cette disposition ne limite en rien les responsabilités du président-directeur général prévues dans la Loi et les règlements de la Fondation.

4.1.5 L'administrateur ne peut confondre les biens de la Fondation avec les siens; il ne peut utiliser les biens de la Fondation à son profit ni au profit d'une personne liée ou d'un tiers.

4.1.6 L'administrateur ne peut utiliser des services ou des renseignements qui appartiennent à la Fondation à des fins personnelles, au bénéfice d'une personne liée ou au bénéfice d'un tiers.

4.1.7 L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'une personne liée ou d'un tiers.

4.1.8 L'administrateur ne doit pas accepter un avantage actuel ou éventuel de qui que ce soit alors qu'il sait, qu'il est évident ou qu'il est raisonnable de penser que cet avantage actuel ou éventuel lui est consenti ou est consenti à une personne liée dans le but d'influencer sa décision.

4.1.9 L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard d'un tiers ou d'une personne liée ni leur accorder de garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à une décision que le conseil peut être appelé à prendre.

4.1.10 L'administrateur doit éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'administrateur:

- est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux au détriment de la Fondation ou que son jugement et sa loyauté peuvent en être défavorablement affectés;
- n'est pas indépendant à l'égard d'un acte donné s'il y trouve un avantage personnel direct ou indirect, actuel ou éventuel, ou encore un avantage en faveur d'une personne liée, comme le prévoit l'article 4.1.1.

4.2 Mesures de prévention.

4.2.1 L'administrateur doit déposer au secrétaire de la Fondation une déclaration écrite mentionnant l'existence de tout intérêt direct ou indirect que lui ou une personne liée peut avoir avec la Fondation et qui est susceptible de le mettre en conflit d'intérêts.

4.2.2 Le président-directeur général ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une corporation ou quelque autre entité mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur dont l'intérêt direct ou indirect dans une corporation ou toute autre entité met en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation doit dénoncer cet intérêt au président du conseil et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur la corporation ou l'entité dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

4.3 L'administrateur doit agir avec désintéressement.

4.3.1 L'administrateur ne doit pas solliciter, accepter, ni exiger, directement ou indirectement, pour son intérêt actuel ou éventuel, ou pour l'intérêt d'une personne liée, un cadeau, une marque d'hospitalité ou quelque autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.

4.3.2 L'administrateur ne doit pas verser, offrir de verser ni s'engager à offrir à une personne un cadeau, une marque d'hospitalité ou quelque autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.

4.3.3 L'administrateur est redevable envers l'État de la valeur de tout avantage que lui ou une personne liée a reçu en violation des règles du code d'éthique et de déontologie.

Section 5 – L'après-mandat

5.1 L'administrateur doit, après l'expiration de son mandat, respecter la confidentialité des renseignements, informations, documents, débats, échanges et discussions auxquels le public n'a pas accès et dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions à la Fondation, et s'abstenir de les divulguer.

5.2 L'administrateur, dans l'année qui suit l'expiration de son mandat, ne peut agir en son nom, au nom d'autrui ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre activité à laquelle la Fondation a pris part et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

De même, l'administrateur doit s'abstenir de donner des conseils fondés sur des renseignements non divulgués au public concernant la Fondation, une autre corporation ou une entité avec laquelle il a eu des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

5.3 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Fondation.

Section 6 – Responsabilités et sanctions

6.1 Le respect du code d'éthique et de déontologie fait partie intégrante des devoirs et des obligations des administrateurs.

6.2 Le président du conseil veille au respect et à l'application du code d'éthique et de déontologie.

6.3 L'administrateur qui contrevient à l'une des dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'expose aux sanctions prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (L.R.Q., c. M-30, r. 1), suivant la procédure établie audit règlement.

6.4 Toute question relative à l'interprétation des présentes dispositions ou à des situations non prévues au présent code d'éthique et de déontologie peut être soumise pour avis au conseil d'administration de la Fondation.



La Fondation de la faune du Québec tient à remercier

Ses parrains fondateurs



RioTintoAlcan

Ses parrains

ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC

BONDUELLE AMÉRIQUES

BORALEX

CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE
DU QUÉBEC

DUMAS, RÉJEAN

EAUX NAYA INC. (LES)

ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT
CLIMATIQUE CANADA -

SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS
DU QUÉBEC (SERVICES DE CARTES
DESJARDINS)

FONDATION FAMILIALE TROTTIER (LA) (FD)

GROUPE ZOOM MÉDIA

HABITAT FAUNIQUE CANADA

KRUGER INC.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET
DES RESSOURCES NATURELLES

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE
ET DES PARCS

MINISTÈRE DES TRANSPORTS,
DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE
L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE
CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

OUTFRONT MÉDIA

POULIOT, CLOTILDE, MARIE SOLEIL,
JEAN ET ANTOINE (TERRAIN)

PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU

RBC FONDATION

ROUSSEAU COLLECTIONS TIMBRES
ET MONNAIES À LA BAIE D'HUDSON

SOCIÉTÉ CANADIAN TIRE

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

SYNGENTA CANADA

TEMBEC

VILLE DE QUÉBEC

Merci également aux chasseurs, aux pêcheurs et aux trappeurs du Québec,
ainsi qu'à l'ensemble des donateurs et des partenaires financiers.

